

Séance du jeudi 4 novembre 2022 – après-midi

Sitzung vom Donnerstag 4. November – Nachmittag

Présidence : Gianadda Géraldine, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance / Eröffnung der Sitzung: 04.11.2021, 14:00 h

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Entrée en matière - Rapport de la Commission thématique 4 (première lecture)
Présidente : Géraldine Pouget-Zufferey – Rapporteur : Romano Amacker
Eintretensdebatte - Bericht der thematischen Kommission 4 (erste Lesung)
Präsidentin: Géraldine Pouget-Zufferey – Berichterstatter: Romano Amacker

2. Entrée en matière - Rapport de la Commission thématique 5 (première lecture)
Président : Matteo Abächerli – Rapporteur : Narcisse Crettenand
Eintretensdebatte - Bericht der thematischen Kommission 5 (erste Lesung)
Präsident: Matteo Abächerli – Berichterstatter: Narcisse Crettenand

3. Entrée en matière - Rapport de la Commission thématique 6 (première lecture)
Président : Damien Raboud – Rapporteuse : Corinne Duc-Bonvin
Eintretensdebatte - Bericht der thematischen Kommission 6 (erste Lesung)
Präsident: Damien Raboud – Berichterstatterin: Corinne Duc-Bonvin

1. **Entrée en matière - Rapport de la Commission thématique 4 (première lecture)**
Eintretensdebatte - Bericht der thematischen Kommission 4 (erste Lesung)

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Mesdames et messieurs, je vous remercie de prendre place, s'il vous plaît. Avant de commencer les débats, je vous rappelle de bien vouloir respecter les règles du plan sanitaire, notamment quant au masque qui doit couvrir la bouche et le nez. On ouvrira également les fenêtres 5 minutes chaque heure et on fera une brève pause cet après-midi. Je vous rappelle également de bien vouloir ressortir vos cartes de vote et de la réintroduire pour qu'il y ait une lumière orange fixe. Si quelqu'un a un problème qu'il veuille bien se manifester.

Nous allons procéder au dernier débat d'entrée en matière de cette première lecture. Nous débutons le débat d'entrée en matière sur le rapport de la commission thématique 4. Cette commission est chargée des dispositions générales des tâches de l'Etat, des finances et du développement durable. La commission est présidée par Madame Géraldine Pouget-Zufferey, Madame Monika Holzegger en est la vice-présidente et Monsieur Romano Amacker le rapporteur. Je passe donc immédiatement la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, gerne verschaffe ich Ihnen im Namen der Kommission 4 einen kurzen Überblick über die Überlegungen der Kommission 4. Die Präsidentin hat es genannt, die Kommission 4 hat verschiedene Aspekte welche in ihrem Aufgabenbereich dazugehören, das sind die Grundsätze der Staatsaufgaben, die Nachhaltigkeit, die Wirtschaft, die Forschung, der Tourismus, die kantonale Infrastruktur und auch die Finanzen. Bei den allgemeinen Grundsätzen der Kommission 4 gilt es sich bewusst zu sein, dass diese Grundsätze auch für die Kommissionen 5 und 6 also für die Gesamtheit der Staatsaufgaben gilt. Die Grundsätze von Vorbildlichkeit, Gemeinwohl, Gerechtigkeit und Solidarität soll nach Ansicht der Kommission hierbei das staatliche Handeln leiten. Weiter wurden folgende Aspekte festgehalten: die Subsidiarität, dann das Prinzip der dezentralen Aufgabenerfüllung, dass die öffentliche Aufgaben periodisch auf ihre Notwendigkeit, Wirksamkeit und Effizienz überprüft werden sollen, die Bestrebung, die Regulierungsdichte so gering wie möglich zu halten sowie auch die Staatshaftung. Der nächste Aspekt das ist die Nachhaltigkeit, diese war der Kommission ein besonderes Anliegen und man wollte hervorheben eben diese wechselseitige Abhängigkeit der verschiedenen Aspekte. Weiter hat die Kommission beabsichtigt, für die heutigen und künftigen Generationen eine gesunde und sichere Umwelt sicherzustellen und hierbei ein Gleichgewicht zwischen der menschlichen Aktivitäten und der Natur zu gewähren.

Wir kommen zum Bereich der Wirtschaft. Die Kommission will, dass Kanton und Gemeinden die Rahmenbedingungen für eine leistungsfähige und innovative Wirtschaft schaffen. Weiter sollen die lokalen Kompetenzen und auch die kurzen Wertschöpfungsketten gefördert werden. Die Kommission schlägt Ihnen vor, dass Kanton und Gemeinden die Bestrebungen der Unternehmen zur Erhaltung und Schaffung von Arbeitsstellen zu fördern haben. Die Kommission 4 misst der Wirtschaftsförderung eine grosse Bedeutung bei. Die Kommission hat daher beschlossen, gewisse Wirtschaftsbereiche hierbei namentlich hervorzuheben, möchte aber dennoch festhalten, dass man eine Generalklausel eingefügt hat und allgemein alle Wirtschaftszweige die für den Kanton von Interesse sind und stellt damit sicher, dass eben auch die notwendige Offenheit für allfällige künftige Wirtschaftsbereiche vorgesehen wird.

Beim Bereich Tourismus: neu enthält auch der Tourismus als wichtiger und identitätsstiftender Wirtschaftszweig in unserem Kanton erstmals einen eigenen Artikel in einer Kantonsverfassung. Die Kommission ist der Ansicht, dass dem Tourismus eine wichtige Querschnittsfunktion mit anderen Wirtschaftsbereichen zukommt, also beispielsweise die

Immobilienbranche oder auch die Baubranche alle die profitieren von einem starken Wallisertourismus. Der Tourismus ist gerade in den Bergregionen und in den Seitentälern für die wirtschaftliche Entwicklung von existenzieller Bedeutung und der Tourismus stärkt auch das Gleichgewicht zwischen Berg und Tal.

Bei den Finanzen hat die Kommission beschlossen, die bewährte doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse unverändert beizubehalten. Ganz knapp hat das Plenum im vergangenen Herbst sich für die Individualbesteuerung ausgesprochen. Die Kommission hat die Thematik der Individualbesteuerung intensiv diskutiert und auch ein Rechtsgutachten bei der Steuerverwaltung eingeholt. Gemäss Auskunft der eidgenössischen Steuerverwaltung wäre eine einseitige kantonale Einführung der Individualbesteuerung nicht mit Bundesrecht vereinbar. Es ist also nicht mit Bundesrecht vereinbar und daher hat die Kommission auch entschieden, auf einen Artikel zur Individualbesteuerung zu verzichten.

Kommen wir noch zur Aufsicht und Kontrolle. Die Kommission 4 hat sich hierbei für einen Kompromiss ausgesprochen. Die Kommission will die Aufsichtsorgane wie Rechnungshof und Finanzinspektorat nicht bezeichnen, aber auch nicht die Schaffung eines Rechnungshofes verunmöglichen. Die Kommission beschränkt sich darauf, die völlige Unabhängigkeit und Autonomie zu garantieren und die Aufgaben dieser Kontrollorgane zu umschreiben. Der von der Kommission vertretene Mittelweg und die pragmatische Formulierung ermöglichen es, Konflikte in diesem Bereich zu vermeiden.

Abschliessend bedanke ich mich bei den Mitgliedern der Kommission 4 für die gute und sehr kollegiale Zusammenarbeit. Wir freuen uns auf Ihre Abänderungsanträge und sind gespannt diese mit Ihnen diskutieren zu können. Besten Dank.

Merci Monsieur Amacker, je passe maintenant la parole à Monsieur Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die Fraktion SVPO hat die Artikel der Kommission 4 im Detail studiert. Wir sind zwar für Eintreten, haben aber einige Punkte, wo wir noch nicht zufrieden sind und wo wir entsprechende Abänderungsanträge eingereicht haben. So sind wir der Meinung, dass öffentliche Aufgaben, die der Kanton erfüllt, klar wo immer möglich dezentral zu erfolgen haben. Wir sind heute in einer digitalisierten Welt und dies wird in den nächsten Jahren weiter massiv zunehmen. Dadurch können viele Aufgaben auch dezentral erfüllt werden. Wir möchten deshalb hier keine Kann-Formulierung, sondern der Kanton soll öffentlicher Aufgaben dezentral umsetzen, wo immer es möglich ist. Nutzen wir hier die Chancen der Digitalisierung und denken wir hier für die Zukunft.

Dann beim Artikel 410 Beschäftigung und Arbeitsbedingungen. Also wenn man hier die Absätze 2 und 3 liest, bekommt man schon den Eindruck, als ob nicht allen klar ist, was solche massiven Regulierungen für Auswirkungen, auch finanzielle Auswirkungen, haben kann. Zum Beispiel, dass der Kanton den Schutz der physischen und geistigen Gesundheit am Arbeitsplatz überwachen soll – überwachen. Stellen Sie sich das Mal vor, was dies für administrative und finanzielle Folgen hat für den Kanton, wenn der Kanton überall in den Unternehmen die physische und die geistige Gesundheit überwachen muss. Oder etwa die Formulierung, der Kanton kämpft gegen prekäre Arbeitsbedingungen. Prekäre Arbeitsbedingungen, ich glaube, das haben wir wohl kaum im Wallis, sondern es gibt bereits jetzt klare Regeln, um solche prekären Arbeitsbedingungen zu verhindern. Wir wollen keine solche Kampfrhetorik in unserer Verfassung und vor allem wollen wir nicht einen sozialistischen Überwachungsstaat über unsere Walliser Unternehmen. Wir haben deshalb hier einige Abänderungs- und auch Streichungsanträge hinterlegt und bitten Sie, diese zu unterstützen. Wir sind aber trotzdem für Eintreten. Besten Dank.

Merci Monsieur Kreuzer, je passe maintenant la parole à Monsieur Burri.

Burri Peter, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Werte Kolleginnen und Kollegen, um es gleich vorweg zuzunehmen, die Fraktion Zukunft Wallis ist klar für Eintreten. Die Kommission 4 legt einen insgesamt gut strukturierten und ausgewogenen Bericht vor. Zukunft Wallis begrüsst vollzählig das von der Kommission definierte Anliegen, dass nach Möglichkeit eine dezentrale Aufgabenerfüllung der kantonalen Verwaltung angestrebt werden soll. Wichtig ist uns auch die Verankerung der nachhaltigen Entwicklung als Grundsatz staatlicher Aufgabenerfüllung, sind aber weder mit dem Vorschlag der Kommission, noch mit derjenigen der Minderheit ganz glücklich. Mit der Verschriftlichung dieses Grundsatzes ist aber auch zu hoffen, dass sich der Sinn dessen vermehrt in den Köpfen festsetzt. Damit meine ich vor allem, dass es sich dabei nicht nur um Anliegen des Natur- und Heimatschutzes handelt. Habe ich doch während der Grundsatzdebatte den Eindruck erhalten, dass der Begriff für einige Personen auch hier im Rat immer noch diese eingeschränkte Bedeutung hat. Dies ist aber nicht der Fall, auch wenn er da seinen Ursprung hat. Auf einen wiederholten Antrag zu einem kantonalen Mindestlohn verzichten wir und trotzdem möchte eine Mehrheit unserer Fraktion die Wichtigkeit dieses Anliegens betonen und sie wird entsprechende Initiativen in Zukunft auch unterstützen. Weiter hat die Fraktion Zukunft Wallis einen Antrag eingereicht, der die Pauschalbesteuerung im Wallis verbieten möchte. Die Pauschalbesteuerung steht im Widerspruch zum von der Kommission formulierten Grundsatz, welche Rechtsgleichheit und Besteuerung nach wirtschaftlicher Leistungsfähigkeit fordert und welcher allgemein unbestritten ist. Schliesslich spricht sich eine Mehrheit der Fraktion Zukunft Wallis gegen den Vorschlag der Kommission aus, die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse beizubehalten. Die Fraktion bevorzugt den Vorschlag der Kommission 8, welche einen leicht lockeren Umgang mit Schulden vorschlägt. Zu weiteren Anträgen werden wir uns gegebenenfalls noch in der Detailberatung zu Wort melden. Danke für ihre Aufmerksamkeit.

Merci Monsieur Burri, la parole est à Monsieur Michael Burgener.

Burgener Michael, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Damen und Herren Verfassungsräte, wertetes Präsidium, als erstes Danke der Kommission 4 unter ihrer Präsidentin Géraldine Pouget-Zufferey für die geleistete Arbeit und den gut verfassten Bericht. Die CVPO unterstützt mehrheitlich die von der Kommission erarbeiteten Artikel und ist entsprechend auch für Eintreten. Wir freuen uns sehr, dass die Stimme der CVPO gehört wurde in der Kommission 4 und nun ein Artikel zum Tourismus explizit aufgeführt ist. Der Tourismus ist für unseren Kanton eminent wichtig, unsere zwei Hoteliers hier haben das letztes Jahr sehr gut verdeutlicht. Entsprechend ist es aus unserer Sicht auch wichtig und richtig, die Kommission 4 bei diesem Thema zu unterstützen.

Bei einigen Artikeln sind wir mit den von der Kommission gewählten Formulierungen und einigen Details nicht wirklich einverstanden, aber im Interesse einer speditiven Abarbeitung und im Wissen, dass redaktionelle Anpassungen in der ersten Lesung praktisch chancenlos bleiben, haben wir auf entsprechende Eingaben verzichtet. Nichtsdestotrotz haben wir es für notwendig erachtet, einige Änderungsanträge einzureichen. Zum Beispiel im Artikel 403, welcher sich mit den dezentralen Aufgaben auseinandersetzt. Für die CVPO ist klar, der Kanton soll öffentliche Dienstleistungen dezentral erfüllen. Wir schlagen entsprechend vor, die Kann-Formulierung wegzulassen. Beim Artikel 407 zum Thema Nachhaltigkeit geht unser Änderungsantrag wieder in die gleiche Richtung wie unser Antrag von der Grundsatzdebatte. Der erste Absatz gefällt uns gut, da in diesem übergeordneten Teil, in welchem die allgemeinen Grundsätze staatlichen Handelns aufgeführt werden, das Thema der Nachhaltigkeit hervorgehoben wird und zwar für die ökologischen, kulturellen, wirtschaftlichen, politischen und sozialen Aspekte. Für uns ist aber nicht verständlich, dass man in einem zweiten Absatz explizit auf einen der oben aufgeführten Punkte eingeht, besonders im Wissen, dass das Thema der Umwelt, Klima und Biodiversität in einer anderen Kommission bereits umfangreich behandelt wird. Entweder schreibt man einen allgemeinen Artikel oder man führt konsequenterweise alle Aspekte auf und pickt sich nicht nur

einen heraus. Entsprechend schlagen wir vor, Absatz 2 restlos zu streichen, im Wissen, dass das, was die Kommission 4 im Absatz 2 schreibt mehr oder weniger eine Vorwegnahme von Artikeln sind, welche von der Kommission 5 eingeführt werden.

Beim Artikel zur Wirtschaftsförderung schlagen wir vor, die Auflistung der wirtschaftlichen Tätigkeitsbereiche zu streichen. Wie bereits mehrmals erwähnt, sind für uns Auflistungen nicht wünschenswert in einer Verfassung, da diese oftmals nicht abschliessend sind. Bei den Artikel 414 und 415 haben wir ein wenig das Gefühl, dass die Kommission mit ein paar Wörtern, respektive mit einem zweiten Satz das Volumen des Artikels ein wenig aufblasen wollten, da sie möglicherweise das Gefühl hatten, dass dieser sonst im Vergleich zu anderen Artikeln als zu klein erscheinen würde. Anders können wir uns nicht erklären, warum die Attribute vorbildlich, effizient und umweltfreundlich explizit bei der Infrastrukturpolitik erwähnt werden soll. Die drei Attribute sind allesamt bereits in den allgemeinen Bestimmungen der Aufgaben des Staates enthalten, sodass man diese nicht in jedem Artikel nochmals wiederholen muss. Entsprechend kann man dies auch getrost streichen, da wir ein entsprechendes Handeln erwarten, aber nicht nur bei der Infrastrukturpolitik.

Beim Artikel zu den Grundsätzen der Finanzen sehen wir nicht ein, warum noch ein zweiter Satz aufgeführt wird, welcher spezifiziert, dass die Haushaltsführung darauf abzielen muss, Auswirkungen der Konjunkturzyklen abzumildern. Wenn die Kommission bereits eine effiziente Haushaltsführung fordert im ersten Satz erwarten wir schon, dass sich unsere Entscheidungsträger diesen Basisgrundsatz der Wirtschaftslehre zu Herzen nehmen, ohne dass man dies explizit in der Verfassung erwähnen muss. Es gäbe im Übrigen auch noch andere Faktoren, die einer effizienten Haushaltsführung entgegenwirken wollen, aber diese sind auch nicht explizit aufgeführt worden. Am Schluss noch zu den Kontrollorganen. Wir unterstützen grundsätzlich den Vorschlag der Kommission 4 und nicht den Vorschlag der Kommission 9. Wir von der CVPO sehen nicht ein, warum es mehrere Behörden geben sollte. Wir werden uns aber anlässlich der Detailberatung hierzu noch im Detail äussern. Die CVPO ist einstimmig für Eintreten. Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Merci Monsieur Burgener, je passe la parole à Monsieur Jérôme Formaz.

Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, le groupe UDC & Union des citoyens salue le travail exceptionnel accompli par la commission 4 au sujet des tâches de l'Etat. Il a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt les articles élaborés dans le but d'établir les principes des finances et du développement économique dévolus à l'Etat. Si le rappel de l'importance de la primauté de la recherche du bien commun dans l'exercice des tâches de l'Etat apparaît comme indispensable, la subsidiarité doit également jouer un rôle capital à cet égard. L'objectif de promouvoir un canton solidaire de toutes ses composantes, il ne doit pas demeurer un vain mot. De même, la limitation de la densité réglementaire apparaît à notre groupe comme un moyen efficace destiné à favoriser la compétitivité et à l'activité des entreprises du canton. Cependant, il ne faudrait pas que ces principes restent lettre morte dans la pratique future.

Au sujet de la politique économique, nous ne pouvons que soutenir la promotion d'une économie diversifiée et équilibrée, propre à dynamiser tout le canton. Les compétences locales ainsi que les circuits courts doivent évidemment être protégés et privilégiés. La politique de l'emploi et des conditions de travail méritent de ne pas être entravées par des normes contrariant l'effort des entreprises pour créer et maintenir des emplois. Avec la position périphérique du Valais à l'égard de la Suisse, la promotion économique assurée par le canton mettra en évidence le tourisme en toutes saisons.

Les finances restent le nerf de la guerre et nous pouvons souscrire aux objectifs raisonnables assignés par la commission 4. Notre groupe demeurera cependant très attentif à l'endettement et aux dépenses de l'Etat. Dans ce sens, le double frein à l'endettement et aux

dépenses qui ont déjà fait preuve ponctuellement, mais partiellement, peut et ne doit être amélioré dans le cadre de son fonctionnement.

En terminant un petit mot sur le développement durable. Si notre groupe peut se déclarer d'accord avec la rédaction de la commission, elle ne peut, par contre, absolument pas suivre les idées particulières, voire farfelues de la minorité au sujet des limites planétaires. Restons les pieds sur la terre valaisanne. En résumé, nous pouvons nous déclarer d'accord avec l'ensemble des articles proposés par la commission. Nous proposons toutefois quelques amendements, mais sommes disposés à entrer en matière. Merci de votre écoute.

Je vous remercie Monsieur Formaz, et je passe la parole à Monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe Valeurs libérales-radicales a analysé avec toute l'attention nécessaire le projet de la commission 4, pour la lecture qui traite des tâches de l'Etat, principes, finances et développement économique. Nous remercions les membres de la commission pour le travail effectué. Nous saluons le fait que le tourisme fasse l'objet d'un article spécifique compte tenu de l'importance de cette activité pour notre canton. Le groupe VLR a déposé plusieurs amendements concernant un certain nombre d'articles. Je n'entre pas dans les détails ici puisqu'on nous a demandé d'être brefs lors de l'entrée en matière. J'obéis, j'ai l'impression d'être un peu le seul.

J'y reviendrai bien évidemment, lors de la lecture de détail concernant nos amendements. Le groupe VLR entre évidemment en matière des propositions de la commission 4, je vous remercie de votre attention.

Je vous remercie Monsieur Crettenand, et je passe la parole à Madame Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Mesdames, messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, le groupe Verts et Citoyens remercie la commission 4 pour son rapport et le travail effectué. Les thématiques traitées par la commission permettront à notre future constitution de donner un cadre pour répondre aux enjeux auxquels nous faisons et ferons face ces prochaines années. Notre groupe a toutefois été surpris de découvrir que plusieurs articles ou notions, acceptées en lecture de principe n'ont pas été repris par la commission en première lecture. Le groupe Verts et Citoyens les considère comme nécessaires pour notre nouvelle constitution et non comme des points de détail. Nous proposerons donc une nouvelle fois au vote par l'intermédiaire de nos amendements.

L'inscription de la notion de développement durable dans notre nouvelle constitution doit répondre aux préoccupations et enjeux actuels et futurs de notre société. La commission 4 l'a bien compris et propose au plénum un article intéressant mais à nos yeux incomplet. En effet, la notion de respect des limites planétaires, pourtant acceptée par le plénum lors de la lecture de principe, a disparu de cet article. Dépassant la prise en compte du climat et de la biodiversité, le respect des limites planétaires fixe un cadre ambitieux mais nécessaire au développement des activités humaines. Notre groupe soutiendra donc le maintien de l'inscription de ce principe dans notre future constitution.

De même, la commission propose de remplacer le terme durable par innovante en parlant du développement futur de notre économie. Notre groupe ne peut évidemment pas soutenir cette reformulation. Quant à l'article parlant du tourisme, il ne nous semble pas refléter les défis que ce secteur doit relever. La commission propose de créer des conditions-cadres pour le développement d'un tourisme identitaire, de qualité, proche de la nature. Que signifie un tourisme identitaire ? Que signifie un tourisme de qualité et que signifie un tourisme proche de la nature ? Pour notre groupe, cet article mérite d'être retravaillé. C'est pourquoi nous déposerons

un amendement à ce sujet. Finalement, le système du double frein à l'endettement, comme proposé par la commission, nous semble trop rigide et détaillé. Nous proposons donc de reprendre le système adopté au niveau fédéral. Le groupe des Verts et Citoyens remercie tous les membres de la commission 4 pour leur travail et entre en matière sur leur rapport. Merci pour votre attention.

Je vous remercie Madame Vuagniaux et je passe la parole à Monsieur Jean-Marc Dupont.

Dupont Jean-Marc, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Merci madame la présidente, chères et chers collègues, concernant l'entrée en matière pour projet de la commission thématique 4, le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne la soutient. Nous ne pouvons que relever le travail important des membres de cette commission. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre connaissance des nombreuses auditions effectuées ainsi que de l'abondante biographie utilisée. Pour ma part si, pour la deuxième lecture je dois aller dans cette commission, j'aurai beaucoup de choses à lire. 14 articles pour des thèmes centraux comme les tâches publiques, l'économie, infrastructures, finances et organes de contrôle. Accord donc pour notre groupe sur cette entrée en matière avec toutefois quelques remarques et propositions d'amélioration. Par exemple, à l'article 402 une obligations pour les tiers à qui l'Etat délègue des tâches, une simplification de l'article 404, je m'excuse Narcisse de citer tout ça, mais j'ai travaillé hier soir là-dessus, je vais aller au bout. Quant à l'article 405, il nous semble superflu car la densité réglementaire défend des lois édictées par le Grand Conseil. Nous insisterons à l'article 408 sur la nécessité que l'économie soit au service des citoyennes et des citoyens dans leur ensemble. Nous saluons l'article 410 sur les conditions de travail et le respect des employées et les employés, mais nous proposerons une formulation plus explicite. Les working poor existent aussi en Valais.

Nous pensons que la définition du tourisme, vu l'importance pour le canton, devrait être un petit peu développée. A l'article 416, nous insisterons le moment venu sur la nécessité de progressivité de l'impôt.

Sans surprise, quant au double frein développé à l'article 417, nous continuerons de défendre une plus grande souplesse qui devrait permettre non seulement d'agir en des temps de pandémie, mais aussi pour des projets et actions servant à améliorer les conditions de vie valaisanne. Je terminerai par notre soutien au rapport de minorité concernant l'article 407. En effet, ayant bien étudié l'expression limites planétaires, n'est pas une mode farfelue car elle est utilisée depuis 2009 déjà par de nombreux gouvernements, mais aussi de nombreuses régions et même de nombreuses villes. Car ces 9 limites planétaires représentent un outil précieux pour une réflexion menant à des décisions et à des actions concrètes, réalistes pour tous les niveaux, de l'individu à la commune, à la région, au canton et je n'irai pas plus loin car le rapport de minorité a adjoint les termes adaptés à la réalité cantonale. Je vous remercie pour votre attention.

Merci Monsieur Dupont, la parole est donnée à Madame Ida Häfliger.

Häfliger Ida, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Sehr geehrtes Präsidialkollegium, geschätzte Mitglieder der Kommission 4, werte Mitglieder des Verfassungsrates, die CSPO Fraktion dankt der Kommission 4 für die geleistete Arbeit. Unsere Fraktion unterstützt die Grundsätze der Kommission besonders in Bezug auf die Subsidiarität, bei der der Kanton jene Aufgaben übernimmt, welche die Kraft der Gemeinden übersteigen oder die eine einheitliche Regelung bedürfen. Dann die dezentrale Aufgabenerfüllung und die damit verbundene gerechte Verteilung auf dem Kantonsgebiet, auch das würde im Hinblick auf die Kohäsion, auf den Zusammenhalt des Kantons eine wichtige Rolle spielen. Weiter die Förderung von lokalen Kompetenzen und kurzen Wertschöpfungsketten und die Schaffung für

eine leistungsfähige und innovative Wirtschaft und für qualitativ hochstehenden Tourismus und dann wegen der Finanzierung des Finanzhaushaltes, des Staatshaushaltes, stehen wir hinter dem Grundsatz, sparsam, wirksam und effizient, wobei dass sollte ja gar nicht erwähnt werden müssen, das sollte eine Voraussetzung sein. Und wohinter wir auch stehen, ist bereits bewährte bis zum jetzigen Zeitpunkt bewährte Massnahmen wie zum Beispiel die doppelte Schuldenbremse, aber auch hinter unabhängigen Aufsichts- und Kontrolleorgane stehen wird und zu den einzelnen Artikeln werden wir noch in der Detailberatung Stellung beziehen. In diesem Sinne sind wir für Eintreten. Danke.

Merci Madame Häfliger, je passe la parole à Monsieur Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, après de la densité des échanges de ce matin nous voilà plongés dans un exercice beaucoup plus difficile, il s'agit de lutter contre les, ce que certains écrivains appellent les torpeurs post-prandiales, c'est-à-dire les appels à la sieste qui font suite à des repas copieux.

La seule garantie de qualité qu'on puisse faire dans ces cas-là, c'est celui de la brièveté. Je vais donc résumer mon propos à quelques mots pour saluer d'abord le travail de la commission et dire que Appel Citoyen sans réserve entre en matière avec reconnaissance sur ce travail-là. Il salue et reconnaît l'effort qui a été fait pour bien dégager ce qui est de la responsabilité de l'Etat et de ses agents. Il reconnaît un effort également sous le développement durable pour inscrire quelque chose qui soit solide, il trouve quand même plus sa satisfaction dans la proposition du rapport de minorités qu'il soutiendra.

Une remarque encore, la décentralisation, il salue la décentralisation sur le principe selon lequel ce qui est moyennement bien fait à Berne peut l'être encore mieux en Thurgovie. Il pourrait l'être aussi bien dans un transfert de Sion et Naters ou à Collombey. Donc, c'est tout à fait avec enthousiasme qu'il entre en matière sur la notion d'une décentralisation des tâches, et non pas des responsabilités. Pour ce qui est de l'impôt et des autres contributions, le texte est aux yeux d'Appel Citoyen un peu court, nous viendrons avec des propositions aussi bien sur la notion de l'imposition du couple que sur la progressivité et son pendant qu'est la non-dégressivité ou non flexibilité de l'impôt, voire sur ce que certains appellent d'une manière un peu trop schématique, l'impôt ecclésiastique. Enfin, pour ce qui est de la Cour des comptes, Appel Citoyen salue l'inscription d'un article complet à une proposition en ce sens pour que la Cour des comptes, distincte de l'Inspection des Finances, soit inscrite et ait sa place comme un vrai organisme de contrôle de l'Etat et des communes à l'intérieur de la constitution. Pour le reste, j'espère avoir relevé le défi qui était le mien, c'est-à-dire de n'être trop long. Je vous remercie.

Merci Monsieur Lovey, je passe maintenant la parole à Madame Jenny Voeffray.

Voeffray Jenny, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chères et chers collègues, alors déjà, je m'excuse d'avance parce que je ne savais pas qu'il fallait être bref et en effet, on est juste après le repas. Je ne sais pas si j'arriverai à pas vous endormir, mais je vais essayer, c'est pas évident, merci Monsieur Lovey de m'avoir lancé un défi pas possible. Donc, les membres du PDCVr ont pris connaissance et étudié le rapport de la commission 4 ainsi que son rapport de minorité. Nous saluons évidemment la qualité du travail effectué sur l'ensemble des sujets traités. Concernant les principes généraux, la subsidiarité de l'action sociale de l'Etat comme principe général est un fondement important qu'il s'agit d'ailleurs de garder à l'esprit lors de toutes les réflexions qui porteront sur les tâches de l'Etat et également par les commissions 4, 5 et 6. Nous saluons et approuvons la marge de manoeuvre laissée par les commissaires pour la répartition des charges entre canton et communes. Concernant la décentralisation des tâches publiques, il nous paraît évident que ces 3 points, donc la nature de la tâche, le coût et l'efficacité nécessitent à eux seuls d'être considérés

au moment de songer à une décentralisation. Donc la réflexion apportée par la commission est pertinente à nos yeux, et nous voulons relever et appuyer davantage ces importants aspects.

Y a tout un bout là que j'ai enlevé, si jamais vous saurez. Nous avons longuement parlé de l'article 407 sur le développement durable et examiné avec attention les arguments apportés tant par la commission que par les cosignataires du rapport minorité. Donc, la notion de limites planétaires, on ne l'a pas retenue comme farfelue, vraiment pas, on a voulu comprendre, et on a trouvé qu'elle a été très bien expliquée et qu'elle correspond au concept défendu par la commission avec lequel nous sommes évidemment d'accord. Alors on a vu que cette expression était définie en 2009 déjà par une équipe interdisciplinaire et appliquée en 2012 par les Nations Unies, mais c'est pas évident d'intégrer le fait que ces termes limites planétaires comprennent effectivement tous les principes [...] articles rédigés par la commission. Alors oui, nous avons compris que cela englobe d'autres aspects importants pour l'environnement et le développement durable. Nous sommes également conscients qu'il est important d'être innovant et de proposer une constitution moderne et adaptée à notre temps. Mais nous sommes également sensibles aux points suivants : premièrement que les articles doivent être aussi compréhensibles et clairs que possible, honnêtement, très peu d'entre nous avant ces discussions, avaient entendu parler de cette notion, alors que un environnement sain, un équilibre entre nature et activité humaine, le climat, la biodiversité, ça nous parle beaucoup plus. Deuxièmement, nous pensons qu'il est plus judicieux d'utiliser une formule vulgarisée, ça veut pas dire que l'autre n'est pas correcte, mais on trouve c'est plus vulgarisé comme l'ont proposé la commission. Donc c'est encore très nouveau pour beaucoup d'entre nous peut-être et qu'au fil des travaux, ces termes s'ancreront dans un vocabulaire courant, ça va évoluer toujours. Mais en attendant, nous avons finalement choisi de ne pas soutenir le rapport de minorité.

Pour l'économie, les articles concernant la politique économique du canton promeuvent une économie performante, innovante, diversifiée et équilibrée.

Nous pensons qu'il est très important de défendre le Valais non seulement comme lieu de loisirs, mais également comme un endroit où il fait bon vivre et travailler. La mise en valeur des compétences locales et des circuits courts a pris tout son sens durant ces derniers mois, puisque nous avons vu à quel point il est nécessaire, pour bon nombre de denrées ou de matériaux de pouvoir compter sur des compétences et entreprises locales, afin d'éviter de subir des pénuries.

Il est important également pour notre groupe de veiller à la santé tant physique que mentale des travailleurs et travailleuses, et les articles allant dans ce sens recevront tout notre soutien.

Concernant l'article 412 sur la promotion économique, il nous paraît inutile d'alourdir la constitution par une liste des secteurs d'activité, pourquoi ? Parce que ces secteurs ne sont pas uniquement concernés par cet article, ils doivent être englobés dans l'ensemble du chapitre.

Notre groupe salue, enfin, la volonté de la commission d'avoir été sensible à la consultation et aux milieux concernés en inscrivant dans notre constitution un article spécifique au tourisme, qui reste un secteur d'activité particulièrement important et symboliquement fortement rattaché à l'identité cantonale.

Concernant les finances, notre groupe soutient les articles tels que proposés par la commission et souligne sa volonté d'aboutir à une cohérence quant au contenu global des articles, quitte à reprendre une partie des principes existants dans la Constitution fédérale. Le maintien de l'article actuel concernant le double frein à l'endettement a fait ses preuves et mérite sa place dans la future constitution.

Concernant les organes de contrôle, les membres du PDCVr préfèrent la proposition de la commission 4 à celle de la commission 9. Nous sommes d'avis qu'il faut laisser la possibilité au Conseil de débattre sur l'instauration ou non d'une Cour des comptes ou de désigner une autorité nommée autrement. Le principe qui nous paraît le plus important consiste à inscrire la notion d'autonomie et d'indépendance de ces organes de contrôle, quel qu'en soit leur nom.

Nous avons trouvé important également de mentionner que le Grand Conseil est chargé de désigner les membres de ces organes.

En conclusion, voilà, les membres du PDCVr remercient et félicitent la commission 4 pour l'ensemble de son travail et pour la qualité des réflexions qui ont abouti à ces articles, nous acceptons l'entrée en matière. Merci de votre attention.

Je vous remercie Madame Voeffray et je passe la parole à Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Vous garantir, mesdames et messieurs, madame la présidente, que j'ai été tiré de la torpeur par l'invite de notre collègue Lovey, je pars du principe que les groupes se sont prononcés sur l'entrée en matière. Donc, il m'est possible de m'adresser à cette honorable assemblée à titre individuel. Eloges à la commission 4, mon collègue Formaz s'est exprimé. Je crois qu'il a été trop terne, trop modeste, ce travail était de haute tenue. On peut dire que la commission a vraiment agi de manière gründlich pour essayer de mettre en évidence les problèmes importants. J'aimerais sans anticiper sur la lecture de détail rebondir sur 2 aspects. On a parlé que l'imposition individuelle n'était pas possible et que l'Administration fédérale des contributions n'était pas ouverte à cette solution. Il est une initiative parlementaire au Conseil National qui préconise cette voie et il est pas impossible que cette voie devienne réalité. Aussi la commission devrait trouver une formulation évolutive, en pensant peut-être un jour cette possibilité soit ouverte, pas seulement au niveau fédéral, loi fédérale sur l'harmonisation fiscale sans doute, mais aussi au niveau cantonal. Autre aspect, les forfaits fiscaux que nos collègues de la gauche ont déjà honni, alors si vous voulez avoir le même sort que le loup du côté de [...], allez vous promener du côté de Lens, et vous parlerez de suppression des forfaits fiscaux et vous verrez quel accueil chaleureux vous sera réservé. Une partie très importante du budget des communes du Haut-Plateau provient de revenu des forfaits fiscaux, ne scions pas la branche sur laquelle on est assis. Merci.

Je vous remercie Monsieur Perruchoud, la parole n'étant plus demandée, je passe maintenant la parole à la présidente, Madame Géraldine Pouget-Zufferey.

Pouget-Zufferey Géraldine, membre de la constituante, PDCVr

Merci, madame la présidente, chers collègues, je tiens en premier lieu à vous remercier au nom de la commission 4 pour l'entrée en matière de notre rapport. Nous recevons évidemment avec grand plaisir de toutes ces différentes remarques, surtout les mentions d'exceptionnel, éloges, etc, nous apprécions beaucoup, on apprécie beaucoup, il y a aussi un peu plus de suspense du côté du VLR. Voilà, on se réjouit beaucoup de pouvoir débattre de ça en détail lors des prochaines séances. Dans tous les cas, ça témoigne quand même qu'au sein de la commission 4 on a été dans le bon sens, dans la bonne direction avec cette nouvelle phase de travail et c'est le plus important.

C'est une belle façon de saluer ce que nous avons réalisé moi-même et mes partenaires que, je profite au passage, que je vais beaucoup regretter.

Je ne vais pas rentrer et malheureusement aujourd'hui dans le détail de tout ce qui s'est dit aujourd'hui, j'ai beaucoup noté, j'ai noté énormément de choses. Je me réjouis évidemment d'en débattre plus en détail lors de nos prochaines séances plénières. Nous avons décidé, au sein de la commission d'axer mon intervention d'aujourd'hui sur certains sujets qui avaient nécessité un peu plus de travail de la part de la commission lors de cette phase de travail.

Tout d'abord, ce nouveau passage de la matière au sein de la commission a permis, d'une part, de préciser certaines formulations, puis de faire aussi des choix, dans certains termes, ça veut dire les maintenir ou non, et maintenir aussi à ce titre, certains articles ou non. Donc s'il y a certains articles qui ont sauté, certains termes qui n'apparaissent plus, il y a des raisons pour

ça et on vous les expliquera évidemment bien en détail lors des sessions d'analyse de détail de notre travail. Ensuite, ce passage de la matière entre nos mains a permis de creuser 3 sujets en particulier qui sont le développement durable, le tourisme et puis la surveillance et le contrôle.

Toutes ces tâches que nous avons réalisées, nous les avons effectuées en tenant évidemment compte des débats qui ont eu lieu l'année dernière et aussi des phases de consultation, que ce soit des institutions ou citoyenne. Une chose qui est importante, qu'il est important de préciser, c'est que nous avons toujours gardé en tête le cadre que nous nous étions fixés en tout début de nos travaux, à savoir notamment que nous souhaitions mentionner les principes, mais que finalement les outils pour y parvenir, nous les laissions au niveau législatif et on a essayé de garder vraiment cette ligne pour l'ensemble de notre travail.

Maintenant les 3 sujets, donc développement durable, tourisme et surveillance et contrôle, de manière un peu plus détaillée. En ce qui concerne le développement durable, je suis très satisfaite que certains groupes se sont aussi investis dans la reformulation ou la proposition de nouvel article sur le développement durable. Sachez-le, ce sujet a nécessité un travail vraiment très important au sein de notre commission, on l'a je pense creusé dans tous les sens. Et d'ailleurs, je remercie toujours la commission et aussi le petit groupe de travail qui s'est attelé à cette tâche. Donc que vous sachiez, on a vraiment passé du temps là-dessus. La commission elle a eu à coeur de vous proposer un article qui est distinct sur le développement durable et qui dépasse la simple mention du terme durabilité. L'article proposé l'année dernière dans sa globalité, il avait trouvé un écho favorable, mais nous avons quand même constaté que le terme de limites planétaires n'avait pas été beaucoup soutenu. Trop complexe, trop abstrait, trop scientifiques, trop farfelu, j'ai entendu aujourd'hui un nouveau terme. Enfin voilà, il n'avait pas trouvé un écho vraiment favorable, et cette même tendance s'est finalement confirmée aussi dans la phase de consultation. C'est pourquoi, même si ce point peut paraître injustifié pour certains de nos membres, pour certains d'entre vous aussi, nous avons dû le prendre en considération, nous avons dû entendre ça et proposer une nouvelle formulation au sein de la commission 4.

Donc un travail conséquent de reformulation été entrepris et l'article proposé aujourd'hui, avec finalement 2 alinéas qui sont complémentaires, c'est le fruit de ce travail. Il donne un message clair, accessible de toutes et tous. Le rapport de minorité, finalement, c'est un rapport qui va opposer, qui va s'opposer à l'alinéa 2 de l'article de la commission, en reprenant la mention initiale de limites planétaires.

Plus que 2 sujets, accrochez-vous. Pour le tourisme, pour rappel, l'année dernière, nous avons intégré le tourisme dans une liste non exhaustive de branches économiques et je sais que plusieurs d'entre vous adorent les listes non exhaustives. Et finalement, en ne démarquant pas ce domaine particulier des autres, nous avons été un peu timide, il faut se l'avouer. Donc, avec le soutien du plénum de l'année dernière et de la phase de consultation, nous avons travaillé de manière intense sur un article à part entière pour cette branche qui est identitaire et aussi significative en terme d'équilibre entre la plaine et la montagne dans notre canton. Et le résultat, c'est une proposition qui est complète, qui est simple, qui paraît simple, mais qui finalement dit beaucoup de choses et surtout, et c'est-ce que voulait, la commission 4, implique une action concrète de l'Etat et des communes pour le tourisme. On n'est pas dans un article symbolique.

Et puis finalement, last but not least, la surveillance et le contrôle. Donc, sur ce thème et avec l'article qu'on vous propose, et c'est important de bien le comprendre, il ne s'agit pas d'opposer l'Inspection des Finances à la Cour des comptes parce que l'article il laisse la porte ouverte à choisir l'un ou l'autre ou les 2, c'est égal, c'est pas le sujet de cet article-là. Aujourd'hui, il s'agit de savoir jusqu'à quel niveau nous voulons aller au niveau constitutionnel, dans la constitution que nous créons. Dans l'article que nous vous proposons, nous ne mentionnons ni l'Inspection ni la Cour des comptes, nous avons surtout souhaité figer le quoi plutôt que le comment, donc figer le quoi c'est inscrire des caractéristiques qu'on juge essentielles pour une surveillance comme l'indépendance et l'autonomie. Et puis ces caractéristiques elles sont complètement indépendantes du type, du nombre, du nom de l'organe ou des organes. C'est-ce

que nous avons fait, figer le quoi. Maintenant mentionner le comment c'est finalement définir des organes sans avoir une vision claire des coûts inhérents, sans tenir compte d'éventuelles redondances dans les cahiers des charges, sans tenir compte d'éventuels conflits de compétences, c'est aussi empiéter sur un niveau législatif au rang constitutionnel en fixant des moyens, des outils et puis aussi, c'est risquer de cristalliser des mentalités qui sont, on a pu l'observer l'année dernière, qui sont différentes. Donc, ainsi nous avons décidé, sur la base de ces éléments que je vous ai présentés, de faire un pas en arrière par rapport à l'article choisi en plénière l'année dernière, en vous proposant un article qui sort la nomination explicite des organes de surveillance et de contrôle. Et nous pensons que cet article tel qu'il est formulé aujourd'hui, peut rassembler, une fois n'est pas coutume.

Je n'irai pas plus loin aujourd'hui, je me réserve, comme je vous l'ai dit tout à l'heure à la lecture de détail. Nous vous remercions une nouvelle fois pour les différentes interventions. Nous nous réjouissons évidemment d'en débattre à la fin d'année. Vous pouvez retourner à la sieste, je vous remercie pour votre attention.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Madame Pouget-Zufferey. L'entrée en matière sur le rapport de la commission 4 n'est apparemment pas combattue. Est-ce que quelqu'un demande le vote sur ce rapport ? Tel n'est pas le cas. L'entrée en matière est donc acceptée, la lecture de détail aura lieu après la lecture de détail du projet de la commission 9.

2. Entrée en matière : Rapport de la Commission thématique 5 (première lecture) Eintreten: Bericht der thematischen Kommission 5 (erste Lesung)

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Nous pouvons passer maintenant au débat d'entrée en matière sur le rapport de la commission thématique 5. Cette commission est chargée du développement territorial et des ressources naturelles, elle est présidée par Monsieur Matteo Abächerli, Monsieur Grégoire Vannay en est le vice-président et Monsieur Narcisse Crettenand le rapporteur. Je passe donc immédiatement la parole à Monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, j'ai l'impression qu'avec la brièveté de mon intervention pour la commission 4, j'ai traumatisé un certain nombre d'entre vous à l'heure de la sieste, mais je vous rassure comme rapporteur de la commission 5 je serai un peu plus long pour vous expliquer comment la commission a travaillé et quelles sont les principales modifications par rapport à la lecture des principes en automne 2020. Pour préparer le projet de première lecture qui vous est soumis ici, la commission s'est réunie à 6 reprises. La commission a travaillé sur la base des textes issus de la lecture des principes. Nous avons bien évidemment pris en compte les résultats de la consultation ainsi que les différents amendements de la lecture des principes qui avaient échoué à quelque voix près lors de la plénière en automne 2020. Certains articles ont été remaniés afin d'avoir un énoncé plus méthodique, c'est-à-dire mentionner l'objectif dans le premier alinéa et les moyens à atteindre aux alinéas suivants. La commission a également pris en considération les recommandations émises par la Commission de Rédaction. Lors de nos travaux, nous avons toujours eu l'objectif de rester au niveau de la mission qui nous a été donnée, soit de réécrire une constitution cantonale pour les Valaisannes et Valaisans, une constitution pragmatique, souple et durable. Toutes les prises de position au niveau de la

consultation concernant la commission 5 ont été analysées avec attention. Nous avons en particulier analysé la question sur la neutralité carbone et l'agriculture biologique. Concernant la question de la neutralité carbone, le résultat de la consultation des acteurs institutionnels est favorable à plus de 52% pour l'introduction de la neutralité carbone dans la constitution. Au niveau de la consultation publique, les résultats sont encore plus nets puisque les réponses favorables recueillent plus de 60%. La commission a donc pris en compte ce résultat en mentionnant à l'article sur le climat, je cite : l'Etat prend des mesures propres à lutter contre les changements climatiques et vise la neutralité carbone.

Concernant la question de l'agriculture biologique, la consultation des acteurs institutionnels n'est pas favorable à l'introduction de la mention de l'agriculture biologique dans la constitution. Les avis positifs se montent à 40% alors que les avis négatifs se montent eux à 60%. Au niveau de la consultation publique, les avis positifs recueillent 62%. Cependant, en analysant les commentaires de la consultation publique, on constate qu'une majorité de commentaires va dans le sens de ne pas mentionner l'agriculture biologique au niveau de la constitution, mais de la faire figurer au niveau d'une loi ou d'un règlement d'application. La notion de favoriser une transition vers une agriculture biologique n'a donc pas été maintenue par la commission, pour les 3 principales raisons suivantes. La première : l'agriculture biologique est réglée par la loi fédérale sur l'agriculture ainsi que par diverses ordonnances fédérales, en particulier par l'ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique. La deuxième raison : l'agriculture biologique est un label attribué à des producteurs agricoles particulièrement respectueux de la nature. Il faut s'en tenir à des objectifs généraux dans la constitution et ne pas spécifier les différents types de production, ce qui serait le cas si on y inclut l'agriculture biologique. La troisième raison : c'est que le principal objectif de l'agriculture biologique est la durabilité. Ce principe est déjà inclus dans l'article sur l'agriculture.

J'en viens aux principales modifications proposées par rapport à la lecture préliminaire à l'automne 2020, elles sont les suivantes : à l'article 500, le titre aménagement du territoire est choisi à la place de développement territorial sur la base d'avis juridiques. Les ressources naturelles sont rajoutées à l'alinéa 1 comme élément à valoriser et à préserver. Nous avons pris en compte ici un amendement Appel Citoyen qui avait été rejeté de justesse au plénum lors de la lecture des principes. Nous l'avons rajouté aussi parce que les ressources naturelles sont mentionnées explicitement dans le concept de développement territorial du Valais.

A l'article 501 mobilité, l'alinéa 1 n'a pas été modifié et l'on précise bien dans le rapport une mobilité adéquate définie ici. Une mobilité exactement adaptée à la population valaisanne. Les disparités géographiques évoquent dans cet article la diversité géographique valaisanne avec son relief montagneux, ces nombreuses vallées latérales, la plaine du Rhône avec ses villes et ses agglomérations. La mobilité douce a été remplacée par les formes de mobilité respectueuses de l'environnement à l'alinéa 2. Ici, plusieurs termes ont été discutés, certains ont une définition qui prête à interprétation. Le terme choisi nous semble plus adapté à la prise en compte d'une mobilité qui réponde aux exigences climatiques.

L'article sur l'énergie et le climat a été scindé en 2, soit un article pour l'énergie et un article pour le climat. Au niveau de la thématique énergie, nous avons restructuré l'article afin d'avoir les objectifs à l'alinéa premier et les mesures aux alinéas 2 et 3. Concernant le climat, le consensus est aujourd'hui largement acquis, sur le fait que nous devons lutter contre les changements climatiques et prendre les mesures pour atteindre la neutralité carbone.

A l'article des ressources naturelles, nous avons reformulé son contenu en tenant compte d'une coordination avec l'article de la commission 4 sur le développement durable. Le recyclage à l'alinéa 2 est remplacé par l'économie circulaire qui est une définition plus large que celui de recyclage.

Au niveau de l'agriculture et sylviculture, comme expliqué dans la prise en compte des résultats de la consultation, la commission n'a finalement pas retenu dans cet article la mention de l'encouragement, de la transition vers l'agriculture biologique.

Nous avons pour cet article un rapport de minorité qui souhaite, comme le préconise le service de l'agriculture dans le cadre de la consultation, ajouter à l'alinéa 1, je cite : en préservant la quantité et la qualité des sols agricoles. Une majorité de la commission, sans être contre ce principe, est d'avis qu'il faut régler la problématique de la quantité des sols agricoles dans le cadre de l'aménagement du territoire. Finalement, par 7 voix contre 4, il est décidé de ne pas modifier cet article et, comme conséquence, un rapport de minorité pour laisser trancher ce sujet au plénum.

A l'article 506 le titre environnement est choisi à la place de biodiversité, environnement, nature et paysage, ce qui paraît ainsi mieux adapté.

A l'alinéa 1, les valeurs patrimoniales, qui est un terme pas très bien défini, est supprimé. A l'alinéa 2, les milieux naturels ont été supprimés, puisque la biodiversité inclut aussi les milieux naturels. A l'alinéa 3, les impacts gênants ou nuisibles ont été remplacés par les atteintes nuisibles ou incommodantes. Définition plus précise et plus adaptée à la législation fédérale. Il a également été rajouté que les atteintes peuvent être réduites si elles ne peuvent pas être évitées ou éliminées complètement. Par exemple pour le bruit, l'OPB, l'ordonnance fédérale contre la protection du bruit fixe des niveaux sonores respectés. C'est la plupart du temps pas possible, limiter les bruits ou les supprimer, mais on peut les réduire selon les normes en vigueur.

A cet article nous avons également supprimé le texte en application du principe du pollueur-payeur. Nous estimons que ce principe ne doit pas être traité sous ce chapitre de l'environnement mais à un autre niveau législatif. Raison pour laquelle nous avons supprimé ce texte de cet article.

L'alinéa 4 indiquait que la pêche et la chasse sont gérées selon les principes fixés par la Confédération. Malgré une proposition qui suggérait de compléter celui-ci par "le canton favorise et protège la faune et la flore sont des principes fixés par la Confédération", cet alinéa n'a pas été retenu par la commission pour éviter de répéter la législation fédérale dans notre projet de constitution cantonale.

Au niveau de la production et consommation, la commission a débattu afin de décider s'il fallait introduire cet article dans la constitution cantonale. Lors de la lecture des principes, tous les amendements allant dans ce sens lors de la plénière ont fait l'objet de votes négatifs. Dans les éléments évoqués pour introduire cet article dans la constitution, il était question de la protection des labels, de la sécurité alimentaire ou d'un devoir d'exemplarité assigné à différents établissements cantonaux, éléments susceptibles de favoriser les produits locaux et l'agriculture biologique. La Constitution fédérale traite déjà des thèmes de l'information et de la protection des consommateurs à son article 97. La sécurité alimentaire est réglée par la Constitution fédérale article 104a. L'encouragement de la production et consommation de produits régionaux de qualité figure dans l'article sur l'agriculture du présent projet.

Finalement, par 6 voix contre 3, 1 abstention, la commission a décidé de ne pas inscrire de chapitre production et consommation dans notre projet de constitution soumis en première lecture. Nous avons également discuté d'un article 616 logements. Dans le cadre de la commission de coordination, il a été demandé à la commission 5 de se positionner sur l'article 616 alinéa 2 de la commission 6, je cite l'article : L'Etat et les communes orientent une politique durable en matière de construction, la commission a décidé de...

Je vous remercie de conclure Monsieur Crettenand...

L'Etat et les communes orientent une politique durable en matière de construction, et la commission a décidé de ne pas entrer en matière, estimant que la politique de logement ne doit pas être traitée, que l'on ne doit pas traiter la manière à construire le logement. Le sujet doit être traité à un autre niveau législatif et ça figure également, le développement durable, dans les buts de l'Etat.

Je finis mon intervention, madame la présidente, en remerciant mes collègues de la commission pour leur participation et leur aide précieuse à la rédaction du rapport. Merci en

particulier à notre secrétaire Daniela Fux Zurbruggen, et à notre président Matteo, qui avec son engagement et ses visions claires de notre mission mène nos débats avec efficacité. Merci chères et chers collègues de votre écoute, longue cette fois et de votre soutien à nos propositions.

Merci Monsieur Crettenand. Je prierais les personnes qui sont assises à côté des fenêtres de bien vouloir les ouvrir s'il vous plaît. Et je passe la parole à Monsieur François Quennoz.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, le groupe UDC & Union des citoyens tient à féliciter le travail réalisé par la commission 5. La concision dans un travail constitutionnel est un travail très complexe et mérite d'être saluée. En matière de mobilité, l'article proposé par la commission prend garde à ce que les régions de montagne ne soient pas oubliées dans les développements des futures infrastructures. L'approvisionnement en eau et en énergie seront des éléments fondamentaux pour les prochaines décennies de notre canton et de notre pays. Les enjeux se voudront donc autant vitaux, financiers que géostratégiques. Nous saluons donc la volonté de la commission de vouloir inscrire dans notre constitution la mainmise de l'Etat et des communes sur notre or bleu.

La préservation des paysages se doit de passer par la reconnaissance et le soutien à l'agriculture et la sylviculture. Il suffit d'observer nos vignobles pour prendre conscience à quel point nos paysages dépendent de l'agriculture. De plus, nous sommes convaincus que l'agriculture doit pouvoir bénéficier de terres de qualité pour mener à bien ses activités. Raison pour laquelle nous soutiendrons le rapport de minorité. Sur la base des différents articles rédigés par la commission, nous sommes convaincus qu'une politique respectueuse de notre environnement et donc de notre population n'a pas besoin de se doter d'un article sur la neutralité carbone. Comme de nombreux acteurs économiques, nous sommes convaincus que la notion de neutralité carbone est une notion bien trop spécifique pour mériter une place constitutionnelle. Un article en lien avec la lutte contre la pollution aurait certainement su convaincre une partie de notre groupe et aurait été plus cohérent à notre échelle cantonale. Le groupe UDC remercie l'ensemble des membres de la commission et accepte l'entrée en matière sous réserve d'un seul amendement. Merci pour votre attention.

Je vous remercie Monsieur Quennoz et je passe la parole à Monsieur Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die Fraktion SVPO hat die Artikel der Kommission 5 im Detail besprochen. Wir sind für Eintreten, haben aber auch hier einige Punkte, wo wir noch nicht so zufrieden sind und wo wir Abänderungsanträge eingegeben haben. Beim Artikel 501 Mobilität heisst es unter anderem, er, also der Staat oder der Kanton, fördert den kollektiven Verkehr sowie alle umweltschonenden Mobilitätsformen. Hier sind wir der Meinung, dass diese wiederum umweltideologisch motivierte Formulierung, dass nur umweltschonende Mobilitätsformen gefördert werden sollen, zu weit geht. Vergessen wir nicht, das Wallis ist ein Bergkanton und in erster Linie muss die gute Verkehrsanbindung und die Mobilität in unserer Bergregion im Fokus stehen. Allfällige Spezifizierungen in diesem Bereich können in der Umweltgesetzgebung geregelt werden und müssen nicht hier in die Verfassung geschrieben werden. Dann beantragen wir die Streichung des Klimaartikels 503. Das Klima retten wir nicht hier im Wallis und dass der Kanton Wallis Massnahmen gegen den Klimawandel ergreifen muss, hat auf das Weltklima keinen Einfluss. Wir wollen das nicht in unserer Verfassung und bitte verzichten wir hier auf diese Umweltideologie. Die Klimapolitik ist Sache des Bundes und sollte auch dort belassen werden. Wir haben hier entsprechende Anträge hinterlegt und bitten Sie um deren Unterstützung, wir sind aber für Eintreten. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Kreuzer, je passe la parole à Madame Claudia Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich möchte ein paar Worte im Namen der Fraktion Zukunft Wallis zum Eintreten zur Kommission 5, Raumentwicklung und natürliche Ressourcen, an Sie wenden. Im Gegensatz zu anderen Kommissionen hat die Kommission 5 eher wenige, aber nicht weniger wichtige Artikel formuliert. Wir begrüßen alle Artikel die die Kommission 5 erarbeitet hat. Wir sind der Meinung, dass es sich hierbei um sehr fortschrittliche Artikel in Hinsicht auf unsere Umwelt und auf unser Klima handelt. Wir finden es wichtig, dass Artikel dazu in unserer Kantonsverfassung verankert werden, denn auf jeder Ebene, sei es national, wie es Herr Kreuzer möchte, sei es aber auch kantonal und auch kommunal und auch auf der individuellen Ebene sollen und können wir auch etwas für den Klimaschutz und gegen die Zerstörung unserer Lebensgrundlage und für unsere Umwelt machen. Deshalb ist es wichtig und gut werden folgende Artikel in der Kommission 5 vorgeschlagen.

Zur Raumplanung, die sollte die Lebens- und Umweltqualität verbessern und aufwerten, auch die Mobilität dort sollte der kollektive Verkehr sowie umweltschonende Mobilitätsformen gefördert werden und das geht auch hier in einem Bergkanton. Die Energie hier sollte die einheimische und erneuerbare Energie gefördert werden. Unsere natürlichen Ressourcen sollten rational und sparsam genutzt werden. Die land- und forstwirtschaftlichen Tätigkeiten sollten umwelt- und tierfreundlich sein, die Natur und die Landschaft sollte geschützt und die Biodiversität sollte geschützt und auch gefördert werden. Das sind alles wichtige Artikel. Sie haben vielleicht bemerkt, jetzt habe ich den Klimaartikel noch nicht genannt. Aber ich bin der Meinung, dieser Artikel kann nicht unter anderem genannt werden, er ist ein sehr wichtiger Artikel. Neu soll ja in der Walliser Verfassung der Artikel zur Klimaneutralität verankert werden. Wir sind sehr erfreut, dass die Kommission 5 hier den Ergebnissen der Vernehmlassung Rechnung getragen hat und die Klimaneutralität wiederum in den Entwurf aufgenommen hat. Wir haben es bereits gehört, eine Mehrheit der institutionellen Akteure sind dafür und 60,1% der befragten Bürgerinnen und Bürger sind für die Einführung der Klimaneutralität in der Walliser Verfassung. Ein solcher Klimaartikel wurde kürzlich auch im Kanton Bern mit einer deutlichen Mehrheit von 63,9% angenommen. Der Berner Klimaartikel ist allerdings viel konkreter und detaillierter. So soll sich der Kanton und auch die Gemeinden aktiv für eine Begrenzung der Klimaveränderungen einsetzen. Die Klimaneutralität soll bis 2050 erreicht werden. Es wird also im Gegensatz zum Vorschlag der Kommission 5 eine konkrete Jahreszahl angegeben. Zudem sollen die Massnahmen zum Klimaschutz auf eine Stärkung der Volkswirtschaft ausgerichtet und sozialverträglich ausgestaltet werden. Es ist auch von Innovations- und Technologieförderung die Rede in diesem Artikel. Zu guter Letzt sollen auch die öffentlichen Finanzflüsse auf eine klimaneutrale Entwicklung ausgerichtet werden. Das Resultat aus dem Kanton Bern ist ein wichtiges Zeichen für einen besseren Klimaschutz und sollte auch Vorbildcharakter für andere Kantone, wie zum Beispiel auch für das Wallis haben. Aber solange die entsprechenden Gesetze und Verordnungen dazu nicht geändert werden, ist es nur ein Artikel für die Galerie, wie man so schön sagt. Und ich hoffe, dass der Berner Klimaartikel aber auch die von der Kommission 5 gut gemeinten Artikel zum nachhaltigen Umgang mit unserer Umwelt, mit unseren natürlichen Ressourcen, schliesslich nicht nur für die Galerie sind, denn das darf und soll nicht sein. Weil bei diesen Artikel ist dies besonders wichtig, denn wir müssen jetzt handeln, wir müssen jetzt entsprechende Massnahmen ergreifen und wir müssen jetzt unser Verhalten ändern, damit unsere nachfolgenden Generationen auch noch von einer intakten Natur und von genügend natürlichen Ressourcen profitieren können. Denn irgendwann ist es dann wirklich zu spät. Wie gesagt, die von der Kommission 5 vorgeschlagenen Artikel unterstützen wir im Grossen und Ganzen. Wir haben ein paar Abänderungsanträge eingereicht, die allerdings nicht den ursprünglichen Sinn der Artikel ändern sollen, sondern diese eher präzisieren und ergänzen sollen. Darauf werden wir dann in der Detailberatung zurückkommen. Im Namen der Fraktion Zukunft Wallis möchte ich mich bei der Kommission 5 für die gute geleistete Arbeit bedanken. Ich hoffe, sie wird nicht nur für die Galerie sein und ich hoffe, den Aussagen werden auch Taten folgen und zwar bald, denn es ist ja schon 5 nach 12. Die Fraktion Zukunft Wallis ist natürlich für Eintreten und ich danke euch für die Aufmerksamkeit.

Je vous remercie Madame Alpiger, je passe la parole à Monsieur Georges Vionnet.

Vionnet Georges, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe des Verts et Citoyens remercie les membres de la commission 5 pour leur excellent travail. Il accueille avec satisfaction l'importance accordée à la nature, au paysage et à la biodiversité dans l'ensemble des articles proposés. Nous soutenons sans réserve la responsabilité conjointe de l'Etat et des communes d'assurer un aménagement du territoire rationnel et coordonné. Ce partage de la responsabilité doit garantir le maintien d'une harmonie spatiale au bénéfice de la population valaisanne. Il en va de même pour les ressources naturelles en général et plus particulièrement pour l'eau. Nous saluons l'importance accordée à une mobilité à la fois axée sur les besoins de la population des plaines et des vallées mais aussi respectueuse de l'environnement. Le groupe Verts et Citoyens soutient l'article consacré à l'énergie, à sa production indigène, renouvelable et à la recherche d'une meilleure efficacité énergétique. Nous accueillons avec satisfaction l'article indépendant dédié au climat, la volonté exprimée d'atteindre rapidement la neutralité carbone et de lutter contre les changements climatiques. Le groupe Verts et Citoyens proposera cependant quelques amendements complétant et précisant certains alinéas des textes proposés par la commission thématique 5.

Pour nous, l'usage des ressources naturelles n'est possible qu'en considérant leur capacité à se renouveler.

Les paysans, agriculteurs, forestiers et autres travailleurs de la terre cultivent un lien étroit et profond avec la nature. L'inscription de la notion de biodiversité dans l'article sur l'agriculture et la sylviculture, même s'il est encore et à bon escient cité plus avant dans le texte, met ces connaissances et cette expertise au service du foisonnement des espèces. Le groupe Verts et Citoyens soutiendra le rapport de minorité pour donner à l'agriculture et à la sylviculture les moyens de prospérer. Enfin, nous demandons l'inscription du principe du pollueur-payeur comme signe aux responsables de toutes nuisances environnementales du devoir d'assumer leurs actes. Par égard pour le bon travail accompli et pour toutes les raisons évoquées, Les Verts et Citoyens sont favorables à l'entrée en matière. Je vous remercie pour votre écoute.

Je vous remercie Monsieur Vionnet, et je passe maintenant à Madame Ida Häfliger.

Häfliger Ida, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Sehr geehrtes Präsidialkollegium, geschätzte Mitglieder der Kommission 5 und Mitglieder des Verfassungsrates. Die CSPO dankt der Kommission 5 für ihre Arbeit zu den Aufgaben des Staates, Raumentwicklung und natürliche Ressourcen. Die CSPO möchte die Wichtigkeit der Themen Energie und Klima hervorheben. So ist es für uns relevant, dass der Kanton einheimische und erneuerbare Energieerzeugung und -versorgung fördert, sowie Massnahmen zur Steigerung der Energieeffizienz unterstützt. Ebenso ist es unserer Sicht wichtig, den Erhalt der land- und forstwirtschaftlichen Tätigkeiten in der Verfassung zu verankern und das Ergreifen von Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels zu thematisieren. Denn wir sind der Meinung, dass wir nicht fatalistisch sind, im Gegensatz zu den Äusserungen der SVP, wir können jeder einzelne, jede Gemeinde, jede Familie, jedes Dorf, jeder Kanton dazu beitragen, unsere Zukunft zu gestalten. In diesem Sinn sind wir hier für Eintreten. Danke.

Je vous remercie Madame Häfliger, je passe la parole à Monsieur Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne soutient l'entrée en matière relative aux propositions faites par la commission 5. Les sujets traités sont d'importance pour notre canton, des thèmes importants dans le présent mais

qui le seront probablement plus encore dans le futur. Les défis qui nous attendent, nous et les générations futures en matière d'environnement, d'énergie, de climat, de ressources naturelles, de mobilité et d'aménagement du territoire sont considérables et nécessitent un traitement à la hauteur des enjeux. Et c'est peut-être là, malgré l'excellente qualité du travail fourni, que le bât blesse. Que l'on me permette de citer ici Charles Ferdinand Ramuz, comme tout est clair pourtant quand on consent à se mettre en présence de la réalité. Or, on a parfois l'impression en lisant les propositions de la commission 5, que l'on a certes appréhendé la réalité, mais parfois sans l'affronter trop frontalement. Les intentions sont souvent bonnes, mais les termes utilisés un peu sur la retenue. Nous avons donc déposé un certain nombre d'amendements en matière d'énergie, de climat et de ressources naturelles qui visent non pas à beaucoup plus d'audace mais à un peu plus de fermeté dans les intentions.

Concernant l'agriculture, nous sommes vraiment soucieux de voir l'Etat prendre des mesures veillant à assurer des revenus décents dans la branche. Il faut que les agricultrices et agriculteurs reçoivent une juste rétribution de leur activité, alors qu'elles et ils sont souvent étranglés par la main dite invisible du marché. Nous souhaitons maintenir la proposition d'une transition vers une agriculture biologique, proposition acceptée par notre assemblée à l'automne passé à 6 contre 4. La commission n'a pas souhaité reprendre cette idée pour des motifs qui nous semblent un peu fallacieux. Outre les aspects sanitaires et que la géographie s'y prête, notre canton, en favorisant et non en imposant une telle transition, donnerait du Valais une image de pionnier. Voyez seulement l'impact positif sur le tourisme, le Val Posciavo, qui a une agriculture biologique à plus de 95% l'a bien compris et en retire les bénéfices. Nous soutiendrons bien sûr aussi le rapport de minorité visant à préserver la qualité et la quantité des sols agricoles, mais également toute proposition visant à renforcer l'ensemble des articles proposés.

Enfin, nous regrettons à nouveau l'abandon par la commission de toute proposition en matière de consommation et production, comme cela était sa tâche. Nous déposerons 2 amendements sur ces 2 points que nous estimons importants, et c'est également le souhait relayé d'associations de protection des consommatrices et consommateurs. Nous sommes donc impatients de débattre sur les thèmes importants portés par la commission 5. Je vous remercie.

Je vous remercie Monsieur Schertenleib et je passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Rey.

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Madame la président, chères et chers collègues, le groupe VLR salue le rapport synthétique rédigé par la commission qui a pris en compte les propositions de la lecture 0 et celles de la consultation. Il relève également le souci de la commission de proposer un nombre d'articles restreints qui couvrent l'ensemble des thèmes qui lui étaient attribués. Le groupe a adressé quelques remarques à la commission. Une de ses remarques propose de débiter l'énumération des articles par l'article 506, afin de préciser le terme environnement avant d'en faire mention dans les différents articles. Pour l'article 501 le groupe, très partagé, propose 2 amendements, le rajout des communes dans la nécessité de la prise en compte de la mobilité aux alinéas 1 et 2, et le rajout d'un alinéa 3 sur la prise en considération des besoins du trafic non-motorisé lors de l'aménagement de l'infrastructure routière.

À l'unanimité, notre groupe propose un renforcement de l'alinéa 2 de l'article sur l'énergie. A l'article 504, 2 amendements ont été déposés à une large majorité du groupe. Tout d'abord l'intégration des communes dans l'utilisation des ressources naturelles à l'alinéa 1, et la promotion de l'économie circulaire à toutes les ressources naturelles et pas uniquement à celles non renouvelables, à l'alinéa 2. A l'alinéa 1 de l'article 505 sur l'agriculture et la sylviculture, le groupe VLR soutient le rapport de minorité à l'unanimité. et il propose à une large majorité une simplification de l'alinéa 3 de cet article. Enfin, le groupe propose une formulation qui lui semble un peu plus claire et précise à l'alinéa 3 de l'article sur l'environnement. Au vu de ce qui précède,

le groupe VLR est évidemment favorable à l'entrée en matière pour la lecture de détail de la commission et il remercie le travail qu'elle a effectué. Merci de votre attention.

Je vous remercie Monsieur Rey et je passe la parole à Madame Maria Arnold-Escher.

Arnold-Escher Maria, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Vorsitzende, geschätzte Verfassungsratsmitglieder, wir haben uns schon eine Weile mit der Verfassung auseinandergesetzt, doch noch verlieren wir uns, meiner Meinung nach, zu viel in den Details. Wir sollten uns vermehrt auf eine kurze und gezielte Wortwahl einigen. Die Verfassung ist das Grundgesetz, also das Fundament. Beim Hausbau baue ich auch nicht gleich den Kochherd in das Fundament, sondern lege lediglich die Leitungen, die es dazu braucht. Die andauernden Wiederholungen sollten vermehrt vermieden werden, das gilt für alle Kommissionen. Die Kommission 5 mit dem Präsidenten Matteo Abächerli ist uns da schon fast ein Vorbild. Sie haben sich auf das Wesentliche beschränkt und mit wenigen Ausnahmen auf unnötige Wiederholungen der Bundesverfassung oder anderen Artikeln verzichtet. Im Bericht wird gut aufgezeigt, was und warum berücksichtigt worden ist oder warum nicht. Daher haben wir nur zwei Abänderungsanträge eingereicht. In Artikel 504 kann Absatz 2 gestrichen werden, die Aussage in Absatz 1 sagt das Nötige aus. In Artikel 505 Absatz 1 kann der zweite Teil auch gestrichen werden. Wie der Kanton den Erhalt der land- und forstwirtschaftlichen Tätigkeit fördert, soll im Gesetz geregelt werden. Den Minderheitsbericht können wir nicht unterstützen, weil die Fläche in Artikel 500 Raumplanung geregelt werden soll, ausserdem wird in Artikel 506 nochmals Kanton und Gemeinden zum Schutz der Natur, Landschaft und Biodiversität aufgefordert. Die CVPO ist somit für Eintreten. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Je vous remercie Madame Arnold-Escher, je passe maintenant la parole à Monsieur Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, partant comme tout à l'heure du principe, la peinture minimaliste n'est pas la moins riche de sens, je vais essayer de nouveau de dire très très peu de choses et viser à la brièveté. L'exercice assumé par les membres de la commission 5 et qui mérite notre respect et notre salut, consistait à définir un certain nombre de principes qui soient aussi respectueux de l'humain que de l'environnement et ça n'est pas gagné d'avance. Les termes nouveaux qui sont dans l'air du temps, et qui sont surtout dans les préoccupations d'aujourd'hui et de demain, j'entends par là la neutralité carbone, l'économie circulaire, la biodiversité, ne sont pas que des mots qui flottent au vent, ce sont des mots qui sont porteurs de sens et de sensibilité. Et je trouve heureux qu'ils trouvent une place proposée dans les textes qui sont soumis à notre examen.

Pour l'essentiel, Appel Citoyen se reconnaît dans ce qui est proposé, il soutiendra le rapport de minorité sous l'agriculture et la sylviculture. Et comme il regrette la suppression d'un chapitre consacré à la consommation, il déposera un amendement pour qu'on réintroduise ce qui avait été discuté en plénum, mis de côté, dont nous souhaitons le retour. Pour le solde, bien sûr nous entrons en matière. Merci.

Je vous remercie Monsieur Lovey, la parole est donnée à Madame Joséphine Waeber.

Waeber Joséphine, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, mesdames, messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, le groupe PDC remercie et félicite les membres de la commission 5 pour leur très bon travail. Le développement harmonieux du territoire, voici un des enjeux majeurs pour le futur de notre canton. En effet, la surface d'habitat et d'infrastructure n'ont cessé d'augmenter en Valais ces dernières années. L'Etat et les communes doivent de ce fait veiller à l'occupation rationnelle du territoire ainsi qu'à l'utilisation judicieuse et mesurée de leur sol. La

situation reste délicate du fait que le Valais s'est vu imposer des règles qu'il n'a pas choisies. Le canton et les communes valaisannes s'attellent donc à la tâche difficile de mettre en oeuvre la nouvelle législation sur l'aménagement du territoire, tout en restant soucieux d'assurer un développement différencié qui permet de donner également leurs chances aux communes rurales et à celles des vallées latérales. Les enjeux entre zones urbaines et rurales sont très différents et les dynamiques de développement doivent ainsi être distinctes tout en restant complémentaires.

Notre canton a un rôle très important à jouer en ce qui concerne les ressources énergétiques, de l'exploitation durable du potentiel hydroélectrique ainsi que de toutes les ressources liées à l'eau, à l'exploitation des nouvelles énergies renouvelables, le tout en gardant un regard sur le respect de la nature et de l'environnement. Un autre point essentiel de cette commission 5 est de créer aujourd'hui des conditions favorables pour une agriculture diversifiée et à haute valeur ajoutée. Il s'agit aussi de promouvoir des activités agricoles et sylvicoles qui favoriseraient une production locale de qualité, tout en respectant l'environnement. La commission thématique 5 propose dans ses travaux une politique différenciée, une synthèse concise et des solutions tout à fait praticables. Le groupe PDC soutient donc pleinement la commission 5 dans ses décisions qui prônent une gestion responsable du territoire et de ses ressources mais qui tient également compte des caractéristiques particulières de notre canton. Merci de votre attention.

Je vous remercie Madame Waeber et je passe la parole à Monsieur Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Ja, Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen. Der aufmerksame Leser hat gut zwei Minuten, um die 6 Artikel zu studieren, das ist Grund genug, dem Präsidenten und der Kommission zu danken. Der Rapporteur brauchte 11 Minuten, um uns beizubringen, wie die Kommission überlegt hat und alle Fraktionssprecherinnen und -sprecher 25 Minuten. Ich möchte es jetzt kurz fassen. Es gibt in diesem Kapitel einen Punkt, den ich bereits in Brig aufgeworfen habe und den ich noch einmal vehement einbringen werden. Das ist bei den natürlichen Ressourcen die Bedeutung des Wassers. Die Kommission beschränkt sich auf die Bedeutung des Wassers für die Trinkwasserversorgung. Unsere grösste und wichtigste Ressource ist das Wasser, für die Komponenten Trinkwasser für Mensch und Tier, Bewässerung, Wasserkrafterzeugung, Hochwasserschutz, dafür braucht es eine umfassende Wasserwirtschaft, das ist der Antrag oder der Inhalt meines Antrages den ich dann entsprechend noch ergänzen werde mit Argumenten. Ich danke der Kommission, ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Je vous remercie Monsieur Schmid, je passe la parole au président de la commission Monsieur Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Ja geschätzte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, zuerst einmal danke denen die jetzt das Wort ergriffen haben und die für Eintreten sind. Bevor ich zum Inhaltlichen komme, möchte ich am Anfang meiner Wortmeldung es nicht unterlassen, meinen Kolleginnen und Kollegen der Kommission 5 ganz herzlich für die geleistete Arbeit zu danken. Die Diskussionen waren sehr interessant und spannend und ich denke, wir sind sehr gut miteinander ausgekommen und das hat man dann auch am Endresultat gespürt. Ein besonderer Dank gebührt an dieser Stelle sicherlich unserem Berichtstatter Narcisse Crettenand für seine Wortmeldungen im Plenum und die gut verfassten Berichte, sowie meinem Vizepräsidenten Grégoire Vannay für seine bedingungslose Unterstützung und ich danke auch, dass er sich bereit erklärt hat, die procès-verbal vom Deutsch auf Französisch zu übersetzen. Ein grosser Dank am Schluss auch noch an Daniela Fux unsere wissenschaftliche Mitarbeiterin. Ohne ihre professionelle und flexible Mitarbeit wären wir sicherlich nicht so effizient und gut vorangekommen. Entsprechend hat sie sicherlich einen nicht vernachlässigbaren Anteil am Erfolg unserer Kommissionsarbeit.

Und nun zum eigentlichen Inhalt. Die Grundsatzdebatte und jetzt auch die Wortmeldungen haben gezeigt, dass der Verfassungsrat die Stossrichtung der Kommission 5 grossmehrheitlich unterstützt, sodass wir uns bestärkt fühlten nach der Vernehmlassung, die Arbeiten im gleichen Sinne fortzuführen wie wir das vor der Grundsatzdebatte gemacht haben. Wir sind unseren Prinzipien treu geblieben und haben versucht, Artikel für eine allgemeingültige, umsetzbare und langlebige Verfassung zu formulieren, ohne uns von politischen Aktualitäten und Trends ablenken zu lassen. Auch haben wir wiederum versucht, auf zu spezifische und extensive Formulierungen zu verzichten, um den zukünftigen Generationen ausreichend Handlungsspielraum einzuräumen, damit diese auf die Probleme ihrer Zeit reagieren können, ohne aber dass sie gegen die von uns in der Verfassung aufgestellten Grundprinzipien verstossen können. Bei sehr aktuellen und spannungsgeladenen Themen, ich denke jetzt an die Umwelt- und Klimadiskussion, welche in unserer Kommission behandelt wurden, wäre es sicherlich ein Einfaches gewesen, die entsprechenden Artikel mit Verboten, Geboten und staatlichen Lenkungsmaßnahmen zu füllen. Die Kommission blieb aber nüchtern und hat versucht, Schritt für Schritt die wichtigsten Grundsätze herauszukristallisieren und diese in einer einfachen und klaren Art und Weise als Artikel festzuhalten, ohne dabei ihre richtungsweisende Essenz zu schmälern. Diese Abstraktion war nicht immer einfach, sie führte aber in meinen Augen zu starken, allumfassenden und nachhaltigen Artikeln die einer neuen Verfassung würdig sind.

Am Schluss unserer Arbeit in der Kommission vor der ersten Lesung haben wir zudem in der Kommission versucht, unsere Artikel bereits strukturell aneinander abzugleichen und ähnliche Formulierungen zu benutzen, wo immer dies möglich war. Im ersten Absatz in jedem unserer Artikel befindet sich zum Beispiel jeweils das übergeordnete Ziel des staatlichen Handelns. Der Kanton sorgt für eine angemessene Mobilität, der Kanton ergreift Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels, der Kanton trägt zum Erhalt von land- und forstwirtschaftlichen Tätigkeiten bei. Das als Beispiel. In den nachfolgenden Absätzen der jeweiligen Artikel finden sich dann entweder weitere Ziele des staatlichen Handelns oder die Erwähnung von Elementen, welche explizit gefördert werden sollen. Der Kanton fördert den kollektiven Verkehr, der Kanton fördert einheimische und erneuerbare Energieerzeugung – und versorgung als Beispiel. Oder dann Erwähnungen von Elementen, die explizit unterstützt werden sollen.

Und jetzt zu den jeweiligen Artikeln. Ich bin persönlich überzeugt und das haben wir auch vorher gehört, dass die Artikel 500 zur Raumplanung, der Artikel 501 zur Mobilität und der Artikel 502 zur Energie wenig Anlass für eine Diskussion geben werden. Diese sind alle im Einklang mit kantonalen Strategien und Projekten verfasst worden und entsprechend werden sie auch nicht grosse Probleme stellen. Beim Artikel 503, wir haben das ganz am Anfang gehört aus dieser Ecke, könnte es aber möglicherweise mehr Diskussionen geben vor allem wegen diesem Begriff der Klimaneutralität. Wir haben uns in der Kommission explizit dafür entschieden, diese im Artikel festzuhalten, da wir der Überzeugung sind, dass die Entwicklung hin zur Klimaneutralität ein erstrebenswertes Ziel ist im Kampf gegen den Klimawandel. Zusätzlich ist das Streben nach der Klimaneutralität ein ideales Ziel staatlichen Handelns auf Verfassungsebene, da die Absicht klar ist, aber viel Spielraum in der Umsetzung lassen wird. Ich bin überzeugt, dass wenn wir diesen allumfassenden Begriff der Klimaneutralität nicht benutzt hätten, der Artikel niemals so kurz und knackig daher käme. Im Gegensatz zum Kanton Bern, welche gerade in diesem September den Klimaschutz in der Kantonsverfassung verankert hat, Frau Alpiger hat das relativ gut erklärt, haben wir aber davon abgesehen, einen Termin für das Erreichen der Klimaneutralität in der Walliser Kantonsverfassung festzulegen. Eine Jahreszahl als Zielvorgabe gehört unsere Meinung klar nicht in die Verfassung, sondern muss, wenn überhaupt nötig, auf Gesetzesebene verankert werden.

Betreffend der natürlichen Ressourcen welche im Artikel 504 behandelt werden, haben wir in der Kommission die Unterscheidung zwischen erneuerbaren und nichterneuerbaren natürlichen Ressourcen gemacht. Wichtig hierbei ist, nur erneuerbare Ressourcen können nachhaltig genutzt werden, da sie in einem für Menschen relevanten Zeitraum nachwachsen oder sich regenerieren. Nichterneuerbare Ressourcen sind per se nicht nachhaltig nutzbar. Man kann

sie umweltschonend abbauen, ihren Konsum senken und man kann sie wiederverwenden, aber sie werden nicht nachwachsen in einem nützlichen Zeitraum, entsprechend können sie nicht nachhaltig genutzt werden. Darum hat die Kommission den Begriff der Kreislaufwirtschaft extra eingeführt für diese nicht erneuerbaren Ressourcen. Und auch das Wasser, wir haben das gehört, ein sehr wichtiges Element, war für uns wichtig, dass wir das beibehalten. Wir denken, dass dieser Satz den wir so formuliert haben, relativ allgemeingültig ist und es ist wichtig, die Versorgung der Bevölkerung mit Wasser als Ziel staatlichen Handelns zu definieren. Es beschränkt sich nicht nur auf das Trinkwasser, das ist eben offen formuliert und den Besitz dieser kostbaren Ressource wollten wir auch unbedingt festlegen.

Beim Artikel 505 zum Thema der Landwirtschaft und Forstwirtschaft wurde ein Minderheitsbericht hinterlegt, es gibt Leute die das unterstützen. Eine Minderheit fordert also, dass das übergeordnete Ziel des staatlichen Handelns in Bezug auf die Landwirtschaft und Forstwirtschaft ergänzt wird mit der Bewahrung der Qualität und Quantität der landwirtschaftlichen Fläche. Ursprünglich wurde das übergeordnete Ziel des staatlichen Handelns von der Kommission folgendermassen definiert: der Kanton trägt zum Erhalt der land- und forstwirtschaftlichen Tätigkeit bei, in dem er attraktive Rahmenbedingungen sicherstellt. Grundsätzlich muss man zuerst mal sagen, dass es sich beim angeführten Anliegen eigentlich um ein raumplanerisches Problem handelt, was auch im Minderheitsbericht eigentlich klar hervorkommt. Zudem kann man sich fragen, wenn der Kanton das Ziel hat, land- und forstwirtschaftliche Tätigkeiten zu erhalten, sollte nicht bedacht sein, die Qualität und die Quantität der landwirtschaftlichen Fläche zu bewahren und zieht nicht auch der zweite Absatz den wir dann vorschlagen in eine ähnliche Richtung, in dem die explizite Förderung von Tätigkeiten welche qualitativ hochwertige Produktion sicherstellen in diese Richtung. Die Minderheit in unserer Kommission hat es nicht geschafft, der Kommission überzeugende Argumente darzulegen, warum dieses Thema eben genau in diesem Artikel aufgeführt werden soll. Warum genau dieses doch eher spezifische Thema einen Sonderstatus in der neuen Kantonsverfassung haben soll. Was der eigentliche Mehrwert einer expliziten Festhaltung dieser Ergänzung in der Verfassung ist und ob dieses Anliegen nicht durch andere Ziele staatlichen Handelns bereits abgedeckt ist. Aus diesem Grund konnte die Mehrheit dieser Ergänzung nicht zustimmen und wir hoffen, dass das Plenum der Mehrheit der Kommission folgen wird. Auch wenn wir hier nicht alle immer einer Meinung waren, bei diesem spezifische Punkt muss ich doch festhalten, dass wir in unserer Kommission meistens einen grossen Konsens hatten. Die meisten Entscheidungen wurden mit grosser Mehrheit gefällt und ich bin sehr zufrieden mit der geleisteten Arbeit und ich kann hundertprozent hinter jedem Artikel stehen, den wir erarbeitet haben.

Ganz am Schluss meiner Wortmeldung möchte ich noch auf einen kurzen letzten Absatz des Artikels 506 der Umwelt eingehen, um euch einmal unsere Philosophie und Denkweise vor Augen zu führen. Wir von der Kommission 5 fordern hier, dass schädliche oder lästige Einwirkungen auf Mensch und Natur entsprechend dem technologischen Fortschritt zu vermeiden, zu reduzieren oder falls erforderlich zu beseitigen sind. Dieser Absatz zeigt, dass die Kommission nicht irgendwelche extreme oder ideologisch geprägten Massnahmen vorschlägt, die zwar gut gemeint sind und medienwirksam verkauft werden können, Massnahmen, die am Ende aber oft Wunschdenken und Illusion bleiben, da sie ökonomisch oder technisch gar nicht umsetzbar sind. Die von der Kommission gewählte Formulierung ist in dem Sinn interessant, dass sie stufenweise die Zielvorgabe definiert. Vermeidung, Reduktion, Beseitigung von schädlichen oder lästigen Einwirkungen und diese abgestufte Vorgehensweise erhält durch den Hinweis, dem technologischen Fortschritt Rechnung zu tragen, noch eine dynamische Komponente, welche diesen Absatz fortführend aktualisiert und somit zeitlos macht.

In der Hoffnung, dass ich jetzt für ein Eintreten überzeugen konnte, danke ich für Ihre Aufmerksamkeit.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Monsieur Abächerli. Apparemment, l'entrée en matière sur le rapport de la commission 5 n'est pas combattue. Est-ce que quelqu'un demande le vote sur l'entrée en matière ?

Personne. Alors, on en discutera donc, la lecture de détail aura lieu après la lecture de détail du projet de la commission 4. Je vous propose maintenant de faire une pause jusqu'à 16 heures.

**3. Entrée en matière : Rapport de la Commission thématique 6 (première lecture)
Eintreten: Bericht der thematischen Kommission 6 (erste Lesung)**

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Mesdames et messieurs, je vous prie de prendre place, s'il vous plaît.

Nous pouvons maintenant passer au débat d'entrée en matière sur le rapport de la commission thématique 6. Cette commission est chargée des tâches sociales de l'Etat et des autres tâches de l'Etat. La commission est présidée par Monsieur Damien Raboud, Monsieur Damien Clerc en est le vice-président et Madame Corinne Duc-Bonvin la rapporteure. Je passe donc la parole à Madame Corinne Duc-Bonvin.

Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Merci madame la présidente, chères et chers collègues. La commission 6 a comme mandat de définir les tâches sociales et les autres tâches de l'Etat. Vaste programme. J'essayerai malgré tout être le plus bref possible puisqu'on en a fait un leitmotiv cet après-midi. Lors du plenum de l'automne 2020, un certain nombre de remarques ont été formulées par des différents groupes. Tenant compte de ces réflexions, nous avons synthétisé, voire supprimé certains principes trop étoffés, notamment ceux relatifs à la famille, à la santé ou à l'enseignement. Nous avons également choisi, lors de la relecture de nos travaux de prendre en considération non seulement les remarques du Conseil d'Etat et des différents acteurs institutionnels, mais également celles formulées lors de la procédure de consultation. Je vous propose maintenant une synthèse des décisions prises par le plenum de novembre 2020 reprise à l'heure actuelle par notre commission.

L'assemblée a été d'accord de mettre un accent particulier sur la famille ainsi que sur les proches aidants. La famille a été reconnue dans sa diversité et la notion du temps consacré à la vie familiale a été approuvée. Pour grandir et développer ces compétences, un enfant a besoin de régularité et de stabilité, ce qui implique la présence de personnes de référence durable autour de lui. Il est crucial d'encourager le libre choix des familles dans le modèle d'organisation et de motiver les pères dans les tâches éducatives. Le plenum de 2020 a suivi dans une large mesure les dispositions proposées dans ce domaine. Il a ainsi approuvé la mise en place d'un congé parental cantonal en l'absence d'un congé parental fédéral. En matière d'accueil pré et parascolaire, le plenum a rejeté par contre, de garantir la gratuité de cet accueil.

Dans le domaine de la santé, nous avons accepté de mettre en évidence la promotion de la santé, la prévention ainsi que les mesures visant à prolonger l'autonomie des personnes âgées dans leur cadre de vie. Un accent particulier a été mis sur la couverture adéquate des besoins en matière de soins de santé ainsi que sur les soins palliatifs. Notre Constituante avait en outre accepté que l'Etat prenne toutes les mesures adéquates en faveur d'une fin de vie digne, en respectant le choix des personnes concernées. Pour ce qui est de la sécurité sociale, il est proposé que l'Etat et les communes prennent des mesures pour prévenir les situations de

précarité, l'exclusion sociale et économique ainsi que le surendettement. Le maintien de la propriété du logement pour les bénéficiaires de l'aide sociale est favorisée et l'aide sociale est ainsi en principe non remboursable, à l'instar de la décision récente du Grand Conseil.

Dans le domaine de la formation, l'enseignement de base doit viser à la transmission des savoirs et au développement humain intégral. Le rôle des parents dans l'instruction et d'éducation est relevé. Il a été décidé de proscrire toute forme de prosélytisme dans l'enseignement. État et communes devront en outre encourager la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques. Le principe de l'enseignement de l'autre langue officielle du canton comme première langue étrangère enseignée, a également été décidé.

Un dernier mot au sujet des autres tâches de l'Etat. Plusieurs dispositions concernant l'engagement de l'Etat en matière de culture, de sports et loisirs, ainsi que la préservation du patrimoine ont été adoptées. Le rôle de l'Etat en matière d'intégration et d'inclusion est également ancré dans notre projet actuel. Les propositions de la commission en matière d'encouragement à l'accès à la propriété du logement principal, de création de logements d'utilité publique, la rénovation des bâtiments, de politique intergénérationnelle et de sécurité publique n'ont pas été remises en question par le plenum. Le principe de la collaboration de l'Etat et des communes à l'aide humanitaire, à la coopération, au développement et à la promotion d'un commerce équitable a été accepté à une large majorité. Enfin, la Constituante a soutenu la création d'un organe de prospective dans le but d'anticiper les enjeux de l'avenir. Nous reviendrons plus en détail sur les propositions d'articles lors de la session de certainement décembre prochain, consacrée à la lecture de détail. Merci à mes collègues de la commission par la qualité de leur engagement et l'excellente ambiance du groupe. Merci à vous tous, chers Constituants de votre attention.

Je vous remercie Madame Duc-Bonvin et je passe maintenant la parole à Monsieur Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich weiss, dass ich mich jetzt vermutlich bei einigen hier im Saal unbeliebt mache, aber die Fraktion SVPO ist mit dem Vorschlag der Kommission 6 überhaupt nicht zufrieden. Die Fraktion SVPO ist deshalb gegen Eintreten. Für uns beinhalten viele Artikel der Kommission 6 viel zu viel Ausbau des Sozialstaats bis hin zu Sozialismus pur. Die Fraktion SVPO ist klar gegen die Einmischung des Staates in die Familie. Wir sind gegen den immer weitergehenden Ausbau umfassender staatlicher Kinderbetreuung, die immer mehr vom Steuerzahler zu bezahlen ist. Die SVPO ist auch gegen eine kantonale Elternzeit, die ein weiterer Ausbau des Sozialstaats auf Kosten der Allgemeinheit bedeutet. Wir sind auch dagegen, dass die Sozialhilfebezieher dieses Geld, wo es sich ja um Steuergelder handelt, nicht mehr zurückzahlen müssen, wenn sie zum Beispiel später wieder in einer guten finanziellen Lage sind. Wir reden hier von Geld, für welches andere Leute, die Steuerzahler, gearbeitet haben. Wir sind auch gegen diese riesengrosse Abhandlung über das Thema Bildung. Es reicht doch einen kurzen, klaren Bildungsartikel zu schreiben und alles andere gehört in die kantonalen Bildungsgesetze. Die SVPO ist auch gegen die beschriebene Gleichstellungspolitik und die Entwicklungshilfe die hier der Kanton einführen müsste, wenn man das so genehmigt. Und nicht zuletzt brauchen wir sicher auch kein Gremium für Zukunftsfragen, auch wenn das vielleicht romantisch erscheint. Uns sind all diese Artikel viel zu Links und viel zu ideologisch. Wir wollen eine klare, kleine und einfache Verfassung auch bei der Kommission 6 und kein riesiges links-ideologisches Manifest. Die SVPO ist gegen Eintreten und ich fordere hiermit alle Verfassungsräte und alle Fraktionen, welche auch für eine schlanke Verfassung sind, alle welche für Selbstverantwortung stehen, statt immer mehr Staat, alle, die für einen zurückhaltenden Umgang mit den Steuergeldern stehen, all diejenigen fordere ich auf, ebenfalls jetzt ein Zeichen zu setzen und diese links-ideologische Entwicklung hier zu stoppen. Entweder stoppen wir sie jetzt hier im Plenum oder sie wird dann vielleicht später von den Stimmbürgern an der Urne gestoppt. Dass die Linksfaktionen, die linken Parteien diese Artikel unterstützen, dass

ist klar, vieles davon ist ja ihr Programm, aber alle anderen, die Bürgerlichen, die Mitteparteien müssten jetzt hier mithelfen und diese Entwicklung stoppen. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Kreuzer, je passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Rey.

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe VLR a pris connaissance du projet de la commission 6 et l'a examiné avec attention. Conformément à la volonté du Collège présidentiel et dans une optique d'efficacité des débats, nous réservons le développement de nos arguments à la lecture de détail et ma prise de parole d'aujourd'hui sera donc brève. D'une manière générale dans cette commission, le choix de chaque thème revêt une importance particulière. Le groupe a donc adressé plusieurs remarques ou demandes de précisions à la commission et quelques amendements ont également été déposés dans cette volonté de clarification.

Nous avons également déposé plusieurs amendements visant à supprimer des éléments qui ne semblaient pas faire partie des tâches essentielles d'un Etat et peut-être juridiquement peu reconnus. J'en cite ici 2 largement acceptés par notre groupe.

Le groupe VLR s'oppose à des notions telles que l'amitié entre tous et le développement humain intégral, cher au pape Paul VI et à son encyclique *populum progressio* 1967 et il propose une formulation moins connotée tout en préservant l'esprit de l'article. À l'unanimité, le groupe VLR souhaite toujours voir s'inscrire dans la constitution la garantie de la neutralité politique et confessionnelle de l'enseignement. Conscient de la difficulté de la tâche à laquelle s'est attelée la commission et avec l'espoir de voir certains de nos amendements repris par le plenum, le groupe VLR accepte l'entrée en matière et remercie l'ensemble des membres de la commission pour leur travail. Merci pour votre attention.

Merci Monsieur Rey, la parole est donnée maintenant à Madame Natascha Maret.

Maret Natacha, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, le groupe PDCVr aimerait d'abord remercier la commission 6 pour le grand travail effectué et le projet présenté pour cette première lecture qui va dans le sens des principes défendus par le groupe PDCVr. Le groupe PDCVr est fermement convaincu de la nécessité d'un Etat social équilibré qui ne laisse pas tomber les plus faibles, mais qui favorise la responsabilité individuelle, l'autonomie et la dignité de chacun. Il ne s'agit pas ici de soutenir un Etat arrosoir, mais un Etat qui garantit à chacun une vie digne. Le préambule de notre Constitution fédérale le dit d'ailleurs, la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. Le groupe PDCVr est favorable à la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes comme cellule de base de la société. Il soutiendra particulièrement ces articles qui mettent l'enfant, le futur de notre canton, au centre des préoccupations, comme notamment ceux concernant l'accueil parascolaire, la conciliation vie professionnelle et familiale ou le congé parental. Les familles, ce sont aussi les membres les plus âgés de notre communauté. Ces derniers ne doivent pas être oubliés ou négligés, ils font partie intégrante de notre société et ont encore beaucoup à nous apporter. Une politique intergénérationnelle intelligente, la mise en place de mesures permettant l'autonomie et la dignité sont des valeurs importantes soutenues par le groupe PDCVr.

Nelson Mandela disait : L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. Le groupe PDCVr soutiendra avec conviction les articles concernant la formation. Une formation de base ou professionnelle solide et de qualité est le socle sur lequel nous bâtissons notre société, favorisant l'intégration des individus sur le marché du travail et dans la société, et avec lequel nous permettons la responsabilité de chacun. Le groupe PDCVr déposera toutefois un amendement sur l'enseignement public, considérant qu'un enseignement ne doit promouvoir aucune idéologie, quelle qu'elle soit.

Vous l'avez certainement remarqué, nous ne favorisons pas les listes dans les articles. Dans ce sens, le groupe PDCVr déposera un amendement sur l'article concernant la sécurité sociale. Nous souhaitons également tracer l'article sur la réalisation de l'égalité, non pas par refus de ladite égalité, bien au contraire, mais cet article existe déjà sous forme de principe dans la commission 1, et il ne s'agit ici que d'une répétition qui n'amène aucune nouveauté à la question de la réalisation de l'égalité. Si le groupe PDCVr reconnaît l'importance d'une politique prospective, nous doutons du bien-fondé de la création d'un organe dédié spécifiquement à cet aspect. Le Grand Conseil peut déjà mandater, si nécessaire, des personnes formées en prospective, il est de notre point de vue pas nécessaire de l'institutionnaliser encore dans la constitution. Le rôle du sport pour une société équilibrée et saine est reconnu. Toutefois, l'action de l'Etat se concentre actuellement principalement sur le sport pour tous. Le sport d'élite relève principalement de l'initiative privée. Cette situation, où l'intervention de l'Etat, ou plutôt son absence dans le développement du sport dans notre société, a d'ailleurs fait l'objet d'une étude et d'un concept sur une politique du sport tournée vers l'avenir. S'inspirant de ce concept, le groupe PDCVr présentera et soutiendra un amendement demandant la promotion du sport d'élite et le soutien pour tous en plus de l'initiative privée.

En conséquence, le groupe PDCVr entre en matière sur le rapport de la commission et remercie encore l'ensemble de ses membres pour l'excellent travail réalisé. Merci de votre attention.

Je vous remercie Madame Maret, et je passe la parole à Madame Rahel Zimmermann.

Zimmermann Rahel, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Sehr geehrte Frau Präsidentin, liebe Frauen und Männer, im Namen der Fraktion Zukunft Wallis ergreife ich das Wort zum Bericht der Kommission 6. Im Grundsatz zur Sozialpolitik betont die Kommission die Wichtigkeit der Sorgearbeit. Die Erziehungs- und Betreuungsarbeit braucht Anerkennung und Wertschätzung. Alle Menschen sind abhängig von dieser Arbeit. Niemand von uns stünde hier in diesem Raum ohne die Sorgearbeit unserer Eltern. Wir brauchen eine Gesellschaft, die sich an unserer Bedürftigkeit orientiert und dazu die Sorgearbeit gerechter verteilt. In diesem Zusammenhang sind die in den weiteren Artikeln behandelten Themen wie familien- und schulergänzende Kinderbetreuung, die Vereinbarkeit von Beruf und Familie, die Elternzeit, die generationenübergreifende Politik von besonderer Bedeutung. Zur familien- und schulergänzenden Kinderbetreuung hat Zukunft Wallis einen Abänderungsantrag eingereicht, der die Aufsicht über diese Strukturen dem Kanton und den Gemeinden überträgt. In der Grundsatzdebatte wurde unser ursprünglicher Antrag zur kostenfreien Kinderbetreuung leider abgelehnt. Auf nationaler Ebene verabschiedeten die SP-Frauen erst kürzlich eine Resolution zur Lancierung einer Kinderbetreuungsinitiative. Kinderbetreuung muss ein Service Public werden, der für alle Kinder im Land zugänglich ist. Für die Vereinbarkeit von Beruf und Familienleben fordert Zukunft Wallis eine verbindlichere Formulierung, die die Arbeitgeber, die Unternehmen in die Pflicht nimmt, die Vereinbarkeit umzusetzen. Eine Ermutigung alleine genügt nicht. Die Elternzeit nimmt genau die Thematik der Sorgearbeit auf. Gleichstellung und Vereinbarkeit sind nicht nur ein Frauen-, sondern auch ein Männerthema. Dieser Verfassungsartikel bildet den Rollenwechsel von vielen jungen Männern, von vielen jungen Vätern... also dieser Verfassungsartikel bildet den Rollenwechsel ab, den viele junge Väter bereits heute leben, verstärkt wieder.

Zur Thematik Gesundheit hat die Fraktion Zukunft Wallis keine Abänderungsanträge unterbreitet. Insbesondere unterstützen wir den Auftrag des Kantons zu einem gleichwertigen Zugang bei qualitativ hochstehender Versorgung. Wir schieben damit einen verfassungsmässigen Riegel gegen eine Zweiklassenmedizin. Kanton und Gemeinden sind zuständig für die dezentrale medizinische Grundversorgung. Diese Verpflichtung der Gemeinden erscheint uns sehr wichtig. Bei der sozialen Sicherheit ist für die Fraktion Zukunft Wallis die Sozialhilfe wesentlich. Der Grundsatz, dass sie im Prinzip nicht zurückbezahlt werden muss, unterstützen wir. Zu den

Grundsätzen des Bildungswesens hat unsere Fraktion einen Abänderungsantrag eingereicht. Wir fordern die Achtung der demokratischen Werte und den Respekt gegenüber Andersdenkenden. Unsere Fraktion betont auch die Wichtigkeit, dass der Unterricht keine bestimmten politischen und religiösen Ansichten fördern soll. Dies entspricht den heutigen Anforderungen an einen zeitgemässen Schulunterricht. Weiter soll ein Gremium für Zukunftsfrage eingeführt werden. Häufig steht bei den amtierenden Politiker/-innen das Tagesgeschäft im Vordergrund. Ein Gremium für Zukunftsfragen leistet hier einen wertvollen Beitrag und Zukunftsvisionen. Wie es unser Fraktionsname schon ausdrückt, befürwortet Zukunft Wallis mehrheitlich dieses Gremium. In diesem Sinne ist unsere Fraktion für Eintreten und wir bedanken uns bei der Kommission für ihre Arbeit.

Merci Madame Zimmermann, la parole est donné à Madame Sabine Fournier.

Fournier Sabine, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe des Verts et Citoyens remercie les membres de la commission 6 pour leur engagement et leur travail. La thématique traitée par la commission 6, soit les tâches sociales de l'Etat est centrale. Elle représente le fondement, la base de notre société. En effet, la solidarité, le lien social, l'entraide, les proches aidants sont le socle du bien vivre ensemble. La difficile situation sanitaire dans laquelle nous nous trouvons depuis mars 2020, nous a bien démontré l'importance de l'entraide et d'une solidarité forte pour soutenir les plus faibles de notre société. Mais et bien sûr pour le groupe des Verts et Citoyens, la solidarité et la santé sont directement liées au fait de pouvoir vivre dans un environnement sain, tout est interconnecté et pas seulement en Valais mais dans le monde entier.

Nous saluons le travail de restructuration et de simplification des préambules et des articles qui étaient proposés par la commission 6 lors de la lecture des principes, entre autres en ce qui concerne la famille, l'enfance, la politique intergénérationnelle, la santé, l'enseignement et la formation. La famille, en particulier, est le noyau de base de la société. Elle mérite sa place et un article dédié dans la constitution. Que l'intérêt supérieur des enfants et des personnes vulnérables soit clairement reconnu à l'article 601 est essentiel pour nous. Le groupe souhaiterait toutefois que la commission explicite ce qu'elle entend par une politique familiale globale à l'article 602.

Les propositions de la commission sont importantes pour le groupe Verts et Citoyens et nous les soutiendrons lors de la première lecture. En effet, la possibilité de la conciliation de la vie professionnelle et familiale ainsi que la mise en place d'un congé parental ne peuvent qu'être favorables à l'engagement des citoyens dans la vie politique, professionnelle ou associative, en particulier pour les femmes. L'article 628 qui parle de réalisation et pas seulement de l'intention de l'égalité entre les personnes va également dans ce sens. Ensuite, la notion de l'accessibilité pour toutes et tous à divers services, tels que les structures d'accueil pré et parascolaire, la formation, les soins de qualité, des soins palliatifs est très importante pour notre groupe. La santé des uns et des autres avant de parler de soins médicaux, passe d'abord par la promotion de la santé tant à l'école que dans les communes pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens, ainsi que par des politiques intergénérationnelles et l'aide au maintien à domicile des personnes âgées. Mais la santé et le bien-être c'est également la possibilité pour toutes et tous de participer à la vie culturelle ou de pratiquer un art ou un sport, d'avoir des loisirs.

Et puis globalement, la collaboration de l'Etat et des communes à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion du commerce équitable, permet d'élargir à de nombreuses régions du monde ces notions de bien-être et de santé si importantes chez nous. Toutes ces thématiques sont abordées par la commission 6.

Finalement, concernant la sécurité sociale, nous saluons l'article 614 qui dit que cette dernière est en principe non remboursable. En effet, des personnes qui, suite à des problèmes divers, ont eu besoin de l'aide sociale pour un temps et qui sortent doucement de leur situation difficile, ne doivent pas être à nouveau écrasées par la charge supplémentaire de devoir

rembourser l'aide sociale reçue. Cela ne ferait que prolonger leur situation de dépendance à l'aide de l'Etat ou des communes. Un dernier point avant de conclure concernant l'article 629. Le groupe des Verts et Citoyens soutient les 2 idées novatrices qui avaient été proposées par la commission 6 lors de la lecture des principes, soit le système d'indicateurs de mesure du bien-être et l'organe de prospective en y ajoutant encore la notion de développement durable pour la première lecture. Ces thématiques, pour plus de clarté, devraient être traitées, comme lors de la lecture des principes, en 2 articles distincts. Le groupe a déposé un amendement concernant l'article 618. Nous en reparlerons plus en détail lors de la première lecture. Pour toutes les raisons évoquées, les Verts et Citoyens sont favorables à l'entrée en matière et remercient encore une fois la commission pour son travail. Merci pour votre attention.

Je vous remercie Madame Fournier, je passe la parole à Madame Janine Rey-Siggen.

Rey-Siggen Janine, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, au nom du groupe Socialiste et Gauche citoyenne je tenais tout d'abord à saluer le travail de la commission. Sous réserve de quelques points sur lesquels nous allons revenir lors de la lecture de détail, nous sommes dans l'ensemble satisfaits du rapport présenté. Tout d'abord en matière de politique familiale, les articles proposés nous sont satisfaisants. Nous saluons les articles traitant de l'éducation qui nous semblent bien formulés et complets. Nous remercions particulièrement la commission d'avoir posé des articles novateurs. Quant à la menace de franchissement d'une ligne rouge, c'est simple, si une majorité se dégage au plénum c'est que les Constituantes et les Constituants qui ont voté représentent aussi une partie de la population valaisanne. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise majorité. C'est aussi une affaire de cohésion cantonale que d'accepter d'autres majorités.

Pour nous le congé parental ou encore la conciliation entre vie professionnelle et familiale nous semblent importants pour construire une société plus juste et favorisant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Pour le chapitre de la santé, nous sommes dans l'ensemble favorables. En revanche, nous sommes d'avis que certaines formules, telles que santé spirituelle ne sont pas adaptées à une constitution et méritent reformulation. Ensuite, la question de la sécurité sociale nous tient particulièrement à cœur. Nous défendrons son accessibilité afin de permettre à toutes et tous de vivre décemment. La question de l'intégration nous semble essentielle. La version de la commission nous semble en revanche manquer de substances. Dans l'élan de cette assemblée, faire de notre canton un lieu n'oubliant personne, il est important de poser les bases de cette intégration pour toutes et tous.

L'éducation est aussi un point qui mérite toute notre attention. Nous sommes en faveur d'un enseignement accessible à tous et neutre sur le plan confessionnel. Il est tout aussi important de conserver cette accessibilité et égalité de traitement dans le post-obligatoire. La liberté du modèle d'instruction nous paraît être une bonne chose qui, cependant, doit pour nous être réglée dans la loi afin d'éviter des débordements. Hormis quelques éléments que nous discuterons lors des débats, nous entrons en matière et remercions la commission pour son travail.

Je vous remercie Madame Rey-Siggen, je passe la parole à Madame Pascale Fumeaux.

Fumeaux Pascale, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, au nom d'Appel Citoyen, nous souhaitons tout d'abord féliciter le travail réalisé par la commission 6. Le groupe Appel Citoyen relève cependant quelques notions malheureusement peu explicites, tels que les termes de solidarité primaire, communautés de vie, amitié entre tous, humain intégral, etc. Nous avons bien entendu et compris que ces termes sont inspirés de certaines conventions internationales ou des pactes de l'ONU. Ils nous semblent cependant difficilement compréhensibles et clairs pour une constitution. En effet cette dernière nécessite des termes précis et accessibles, afin qu'elle soit

lue et appliquée sans avoir besoin de se rapporter à chaque instant au rapport de la commission. Le groupe félicite par ailleurs la valorisation du temps accordé à la famille et aux proches aidants. Cette nouveauté met en exergue le combat porté depuis plusieurs années principalement par les femmes de ce pays. De plus, elle encourage l'investissement et l'implication de tous membres de la société auprès des personnes qui en ont le plus besoin, que ce soit pour les enfants, les jeunes, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap.

Concernant ces derniers, le groupe remarque qu'ils ne sont que peu évoqués et ce surtout dans les articles liés à l'enseignement primaire et secondaire I. Des compléments seront donc proposés pour combler ces éléments et permettre autant aux personnes allophones qu'aux personnes en situation de handicap de profiter d'un système favorisant autant l'intégration que l'inclusion. De plus, pour favoriser le développement harmonieux de l'enfant, il paraît nécessaire de mentionner et d'intégrer plus concrètement la responsabilité et la collaboration parentale. Un ajout sera déposé dans ce sens. Pour terminer, le groupe relève passablement de nuances de répartition entre les responsabilités de l'Etat et des communes. Il conviendra de les définir clairement.

La commission 6 a eu un cahier des charges très vaste et elle a su prendre en compte les demandes d'élagage reçues lors de la lecture 0. Le groupe Appel Citoyen est donc parfaitement d'accord pour son entrée en matière. Merci pour votre écoute.

Je vous remercie Madame Fumeaux, et je passe la parole à Monsieur François Quennoz.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, le groupe UDC Union des citoyens tient à féliciter le travail réalisé par la commission 6 qui a su traiter avec clairvoyance les nombreux sujets attribués à ses membres. Le piège était tendu. L'afflux de sujets à traiter aurait pu, telle une avalanche, détruire tout sur son passage et ne laisser à la lecture des travaux que des débris constitutionnels sans structure, sans ossature.

Il n'en est rien ! De manière honnête et déterminée, la commission a su aborder des sujets fondamentaux pour notre canton. Bien que nous ne rejoignons pas un bon nombre de propositions faites, le groupe UDC remarque que le débat d'idées a eu lieu et que la copie rendue est cohérente dans sa structure.

Excusez-moi, il semblerait qu'il y a un problème de traduction...

Je reprends depuis le début ?

S'il vous plaît...

Madame la présidente, chers collègues, le groupe UDC Union des citoyens tient à féliciter le travail réalisé par la commission 6 qui a su traiter avec clairvoyance les nombreux sujets attribués à ses membres. Le piège était tendu. L'afflux de sujets à traiter aurait pu, telle une avalanche, détruire tout sur son passage et ne laisser à la lecture des travaux que des débris constitutionnels sans structures, sans ossature. Il n'en est rien ! De manière honnête et déterminée, la commission a su aborder des sujets fondamentaux pour notre canton. Bien que nous ne rejoignons pas bon nombre de propositions faites, le groupe UDC remarque que le débat d'idées a eu lieu, et que la copie rendue est cohérente dans sa structure.

Notre groupe relève et félicite la commission d'avoir reconnu à sa juste valeur la place des proches aidants. Nous relevons également la reconnaissance et la défense de la famille comme cellule de base de notre société. Il est certain que dans une vision transversale, la famille sera un facteur décisif au vœux de la commission de pouvoir réaliser une politique intergénérationnelle, décisive à l'unité de nos villes et de nos villages. A nos yeux, la commission s'est par contre quelque peu égarée sur plusieurs mesures bien trop contraignantes pour l'économie privée. Nous sommes, par exemple, convaincus que l'Etat n'a pas à encourager les entreprises à instaurer des conditions de travail favorables à la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Si une entreprise souhaite attirer les meilleurs et être un employeur

reconnu, elle devra de toute façon s'adapter aux évolutions sociétales sans que l'Etat ne s'immisce dans le projet. Attachée aux responsabilités individuelles et aux finances du canton, l'UDC ne soutiendra pas non plus un principe d'aide sociale non remboursable. Certes, consciente des difficultés que rencontrent grands nombre de nos citoyens, nous restons convaincus que des aides sociales non remboursables seraient la porte ouverte aux abus et surtout à la déresponsabilisation. En maintenant un rythme de pédalage intensif durant tous ces travaux, nous constatons que la commission a connu une légère baisse de régime et un certain égarement dans la rédaction des derniers articles proposés. Notre groupe persiste qu'un article sur l'aide humanitaire et la création d'un organe de prospective ne devrait pas figurer dans notre projet de constitution et vous proposera, une fois n'est pas coutume, de biffer ces propositions. Le groupe UDC tient à remercier l'ensemble des membres de la commission et accepte d'entrer en matière sous réserve d'un certain nombre d'amendements. Merci.

Je vous remercie Monsieur Quennoz pour vos 2 prises de parole et je passe la parole maintenant à Madame Fabienne Murmann.

Murmann Fabienne, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätztes Präsidialkollegium, werte Kollegen und Kolleginnen, vorab gebührt unser Dank der Kommission für die geleistete Arbeit, welche verschiedene Themen abzudecken hatte und eine Konsensfindung sicherlich auch nicht einfach war. Die CVPO begrüsst verschiedene Akzente und Schwerpunkte, welche die Kommission gesetzt hat, insbesondere in der Familienpolitik, der Kinderbetreuung, der Vereinbarkeit von Beruf und Familie und im Kapitel Gesundheit die Palliativpflege. Indes können wir einzelnen aufgenommenen Grundsätzen nicht zustimmen. Artikel 606 sieht eine auf kantonaler Ebene eingeführte Elternzeit vor. Der nationale Finanzausgleich soll sicherstellen, dass jeder Kanton genügend finanzielle Mittel hat, um seine Aufgaben wahrzunehmen. Gemessen wird dies mit dem Ressourcenpotential, das die Wirtschaftskraft eines Kantons widerspiegelt. Als einer der ressourcenschwächsten Kantone wurde und wird der Kanton Wallis von den ressourcenstärkeren Kantonen und vom Bund in erheblicher Weise mitfinanziert. Am 17. Juni 2021 titelte die Neue Zürcher Zeitung: "Jeder Walliser kostet die Üsserwschwizer 2'297 Franken im Jahr". Der Kanton übernimmt neu die rote Lampe im Finanzausgleich. Wie bitte sollen und wollen wird diese kantonale Elternzeit finanzieren und rechtfertigen. Neben den finanziellen Aspekten darf auch der rechtliche nicht ausser acht gelassen werden. Es ist zweifelhaft, ob die Einführung einer Elternzeit auf kantonaler Ebene überhaupt möglich ist. In der Lehre wird nämlich auch die Meinung vertreten, dass die Zuständigkeit für die Einführung eines Elternurlaubs, und ich spreche hier nicht von der Finanzierung, sondern der Einführung eines Elternurlaubs für Personen mit privatrechtlichen Arbeitsverhältnissen, einzig und allein beim Bund liegt. Die Kommission will sodann in Artikel 629 ein kantonales Organ für Zukunftsfragen einführen. Unseres Erachtens ist dies auf eidgenössischer Ebene zu regeln und nicht auf kantonaler Ebene, weshalb wir beantragen, diesen Artikel zu streichen. Eine Umsetzbarkeit, welche zu einem Ziel führt, kann von uns nicht ausgemacht werden, solange dies einzig auf kantonaler Ebene erfolgen soll. Im Bereich der Bildung sind wir der Meinung, dass der digitale Bereich der künftigen Schule hervorgehoben werden muss. Die wichtigen Herausforderungen für unsere Jugend im Bereich des digitalen Lernens und der Datenkompetenz verdienen eine grössere Gewichtung, denn nur so werden sie in ihrem selbstständigen und kritischen Denken unterstützt. Wir werden diesbezüglich einen Abänderungsantrag einreichen. Im Weiteren müssen innerhalb der Kommission Bereinigungen vorgenommen werden, damit Doppelspurigkeiten vermieden werden. So werden jeweils Grundsätze aufgelistet, welche dann in den einzelnen Artikel nochmals wiederholt werden. Und auch gilt es Doppelspurigkeiten mit anderen Kommissionen zu vermeiden. In Artikel 628 wird erneut und wiederholt die Gleichstellung aufgeführt, welche bereits in anderen Kommissionen explizit genannt werden. In diesem Sinne sind wir für Eintreten und ich bedanke mich bei Ihnen für ihre Aufmerksamkeit.

Je vous remercie Madame Murmann, je passe la parole à Monsieur Thomas Matter.

Matter Thomas, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Geschätzte Frau Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen, wir von der CSPO-Fraktion können gut leben mit den formulierten Artikeln der Kommission 6. Wir finden, dass die Familie es nötig hat, gestärkt zu werden. Wir finden auch, dass in den Artikeln die Aufgaben des Staates der Familie gegenüber neu formuliert und genügend Unterschlupf finden. Beim Thema Gesundheit da denken wir, dass die Kommission die Wichtigkeit erkannt hat und mit allen Facetten die Gesundheit mit ihren Aufgaben Unterschlupf findet in den Artikeln. Bei der sozialen Sicherheit finden wir den Begriff der Inklusion wichtig und danken der Kommission, dass sie diesen aufgenommen hat. Wir unterstützen, wie es die Absicht der Kommission 6 ist, die Stärkung der öffentlichen Schule mit einer kostenlosen Grundschulbildung und ebenso unterstützen wir die Möglichkeit zur lebenslangen Fort- und Weiterbildung, diese wird zukünftig immer eine wichtigere Rolle spielen. Wir werden einige wenige kleine Abänderungsgesuche einreichen, die wir in der Detailberatung näher beschreiben werden, sind aber mit den meisten Artikeln der Kommission 6 einverstanden. Da wir etwas weiter links sitzen als die SVPO, sind wir für Eintreten in die Detailberatung und danken der Kommission 6 für ihre Arbeit. Dankeschön.

Je vous remercie Monsieur Matter, je passe la parole à Monsieur Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich habe mit grosser Aufmerksamkeit zugehört und festgestellt, dass eigentlich niemand auf den Bereich der Kultur aufgesprungen ist. Bei der Kommission 1 bin ich abgeblitzt und zwar mit dem Hinweis, dass Kultur nicht im Aufgabenbereich der Kommission 1 gelegen ist. Das stimmt, das habe ich zur Kenntnis genommen und auch einen entsprechenden Rüpel eingeheimst. Jetzt bei der Kommissionen 6 ist Kultur das Thema, aber glauben Sie es mir, es ist schon irgendwie bedrückend, dass Kultur, die Kunst, das Kulturerbe einfach so eingezwängt ist neben Sport und Freizeit. Das ist doch der Bedeutung dieses Bereiches einfach nicht Rechnung getragen. Ich werde oder habe einen Abänderungsantrag eingereicht in der gleichen Form, ich habe bereits die Kommission vorgängig informiert. Ich werde alles daransetzen, der Kultur, den Künsten und dem Kulturerbe den Platz einzuräumen in der Kantonsverfassung, der diesem Bereich gehört. Ich danke Ihnen.

Je vous remercie Monsieur Schmid, en absence du président de la commission je passe la parole maintenant au vice-président Monsieur Damien Clerc.

Clerc Damien, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chers collègues, si le rapporteur et le président de la commission 1 diraient que les principes de l'Etat sont l'alpha, nous dirions de notre côté que les tâches sociales sont l'oméga de notre travail constitutionnel. En effet, in fine, c'est sur le terrain, dans les familles, dans les maisonnées, dans les quartiers, là où la vie se déploie que la constitution prend corps. C'est là que se vit effectivement la cohésion sociale. Il faut donc des conditions-cadres, non seulement favorables au bon développement économique du canton mais aussi et surtout des conditions-cadres favorables au bon développement humain et social du canton qui n'existe in fine que dans ces personnes. Nous avons pu consolider les principes fondamentaux mis en évidence par l'immense travail de recherche du rapport BASS pour le Valais, notamment en soulignant l'intérêt supérieur des enfants, la valorisation du temps consacré à ces communautés de vie et à leur organisation, donc la famille, les maisonnées, mais aussi l'accompagnement à la parentalité, l'attention à la petite enfance et enfin et surtout le congé parental.

Le bien-être des enfants dès le plus jeune âge est la garantie d'un développement psychique sain. C'est seulement ainsi qu'une société peut poser les bases de la stabilité et de la durabilité. L'économie manque parfois de vision à long terme et de vision large. Non seulement

elle a besoin de l'implication de tous ceux qui travaillent sans reconnaissance financière, mais dont le travail est fondamental pour la prospérité sociale, mais en plus, ces conditions sociales cadres encouragent l'immigration des cerveaux. Le Valais doit y voir une opportunité.

Le congé parental est un bon exemple. Cette mesure peut aussi jouer en faveur d'une attractivité de notre place économique. Il est crucial de donner du temps à la famille au moment de l'accueil d'un enfant. Il est crucial que les parents puissent se focaliser sur la responsabilité qu'ils prennent à ce moment et qu'ils reconsidèrent ensemble leur organisation. Dans une société post-moderne, avec le développement extraordinaire de nos moyens de production, mais aussi à l'heure d'avoir le courage de repenser notre rapport à la croissance, ce temps consacré à la vie interne de la maison nous permet de nous recentrer sur le vrai sens de la croissance. En effet, l'économie ne doit jamais oublier qu'elle est un moyen au service de la croissance humaine, de l'épanouissement humain et non l'inverse.

La commission, emmenée par son président Damien Raboud, absent cet après-midi, que je remplace avec plaisir, a su travailler avec beaucoup de collégialité, comme ça a été dit. Elle a surmonté les difficultés principales, à savoir la quantité des objets soumis à son attention, comme l'a justement souligné notre collègue Quennoz, et dans le même temps l'importance de s'en tenir à une certaine sobriété constitutionnelle. Comme le dit notre rapport, nous avons fait fondre la plupart des préambules à nos thèmes et nous avons soigneusement pesé l'importance des mots et notions conservés. Tous les articles ont donc maigri, selon les souhaits exprimés à juste titre par le plénum qui avait par ailleurs soutenu la quasi-intégralité de notre travail en lecture de principe.

Je dirais que seul l'article sur la formation souffre d'un petit ajout et a peiné à maigrir. Cependant, c'est aussi un signal fort que nous donnons en montrant l'importance que nous accordons à notre jeunesse et à son épanouissement. Ce n'est en tout cas pas sur cet article que nous aurons de la peine à convaincre le peuple.

Nous avons traité du logement en tenant compte des valeurs transversales que notre plénum défend, à savoir d'un côté la durabilité et, d'autre part, la stabilité sociale que peut offrir le maintien dans le logement ou l'accès au logement et/ou à sa propriété. Tout ceci dans un article sobre et efficace. Pourtant le logement est une question essentielle. Quant à la culture, le maintien de la notion de médiation culturelle au rang constitutionnel évite l'écueil contemporain de faire de la culture un levier d'élitisme social et, par conséquent de division, voire disparité sociale. La médiation permet de rendre accessibles les oeuvres au grand public et garantit l'émulation d'une culture diverse et distinguée.

Je voudrais aussi rebondir sur une ou 2 choses qui ont été dites cet après-midi.

La question d'une aide sociale, en principe non remboursable, c'est très important de souligner l'expression en principe. Notre commission a veillé à un problème qui est de ne pas décourager les gens à quitter l'aide sociale. C'est là qu'on a un levier où l'aide sociale prend trop de place et devient coûteuse parce qu'en fait, c'est décourageant de quitter l'aide sociale étant donné qu'on est sous le couperet de ces mesures de remboursement. Donc, ça, c'est très important par rapport à ce que vous avez dit.

Je voudrais aussi rebondir sur la formation, avec les expressions de amitié entre tous pardon et développement humain intégral. Nous avons pris le temps de consulter aussi Monsieur Jean-François Lovey, dont l'expertise en la matière n'est plus à démontrer et il a affirmé que ces 2 expressions empruntées au droit supérieur et non pas à l'autorité pontificale, joli sophisme, mais en fait c'est au pacte 1 des droits sociaux que nous avons emprunté ces expressions. Et pour tout dire, je suis très étonné de certains arguments parce que alors, l'amitié entre tous, c'est vraiment ce que fait un enseignant, de l'accueil des enfants sur la cour d'école, jusqu'à la fin de son enseignement dans toutes les matières. Et on pourrait même croire que c'est des Valaisans qui sont allés siéger à l'ONU pour imaginer une expression comme celle-ci, aussi belle, l'amitié entre tous. Mais nous attendons vos arguments avec impatience.

Quant à la question du congé parental, encore une remarque. La question de la péréquation financière est une question qui concerne l'impôt. Un congé parental est financé par l'économie à travers les cotisations des employeurs et des employés. Et il n'a donc aucune incidence sur la péréquation financière. Par rapport au souci du Droit Fédéral, par analogie, le canton de Vaud avait déjà introduit le congé maternité en l'absence d'un congé fédéral. Et puis, enfin, je voudrais aussi quand même réagir, Monsieur Kreuzer à votre propos, qui m'étonne quand même beaucoup, même si en définitive, Monsieur François Quennoz, et heureusement que vous avez demandé la traduction, parce que vous avez pu entendre son propos, a fait l'essentiel et a dit l'essentiel de ce que je voudrais exprimer ici. Si nous avions été idéologiques, nous aurions confié les bébés à l'Etat. Mais si vous avez lu correctement nos articles, vous verrez que nous avons offert à la famille plus d'autonomie, que nous avons offert à la famille des espaces pour qu'elle puisse être elle-même et non pas exister sous les diktats d'un Etat tout puissant. Vous pouvez faire la même analyse pour de nombreux articles. Dans notre commission ont siégé des membres de l'UDC, des membres des valeurs libérales radicales, des membres du PDC et d'autres bien sûr, qui ont veillé à l'importance de la liberté individuelle, de la responsabilité et du principe de subsidiarité. J'estime que notre travail n'est pas tombé dans les écueils idéologiques mais là aussi, je me réjouis d'en débattre plus longuement dans la lecture de détail et j'espère que l'immense majorité de cette noble assemblée va accueillir notre travail et entrer en matière. Je vous remercie de votre attention.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Monsieur Clerc. L'entrée en matière de l'avant-projet de la commission 6 a été combattue. Nous allons donc devoir procéder à un vote sur l'avant-projet. Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière pèsent sur la touche verte, celles et ceux qui refusent l'entrée en matière pèsent sur la touche rouge. Le vote est lancé.

Par 95 voix contre 6 et 0 abstention, vous avez donc approuvé l'entrée en matière. La lecture de détail aura lieu après la lecture de détail du projet de la commission 5. Nous allons donc arrêter nos travaux aujourd'hui et nous reprendrons par la lecture de détail de la commission 9 le 23 novembre.

La séance est levée à 16:52.